



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 8 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Adoption de l'ordre du jour (suite)</i>	
<i>Premier rapport du Bureau (fin)</i>	739
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Souvanlasy (Laos)</i>	748
<i>Discours de M. Okala (Cameroun)</i>	750
<i>Intervention du représentant de Cuba</i>	757
<i>Intervention du représentant du Népal</i>	760

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (suite)

PREMIER RAPPORT DU BUREAU (A/4520) [fin]

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée poursuit la discussion portant sur le renvoi du point de l'ordre du jour intitulé: "Plainte de l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant une menace à la paix universelle créée par des actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques".

2. Je donne la parole au **Ministre des affaires étrangères de Pologne**.

3. **M. RAPACKI (Pologne)**: Je comprends la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve la délégation des Etats-Unis et je n'engagerai pas de polémique avec les arguments qu'à défaut d'autres elle a cru devoir nous présenter ce matin, du haut de cette tribune [903^e séance].

4. Qu'il me soit permis de passer au sujet. Pour ce qui est de savoir quelles questions doivent être examinées en séance plénière et quelles autres doivent l'être par les commissions, nous ne disposons pas d'autre règle de procédure que le paragraphe 23 des recommandations que j'ai cité avant-hier [900^e séance, par. 142]. Il en résulte — et c'est d'ailleurs raisonnable — que l'Assemblée générale réunie en séance plénière devrait examiner les questions particulièrement importantes et urgentes. C'est précisément à une telle question importante et urgente que nous avons affaire en raison du problème de la menace à la paix mondiale résultant d'actes agressifs des Etats-Unis contre l'Union soviétique. Nous avons, de plus, affaire à une question dont l'état de fait est indiscutable et le côté juridique parfaitement clair. Il s'agit d'actes extrêmement graves de violation de la souveraineté territoriale d'autres Etats par des avions militaires et, bien plus, d'une doctrine proclamée officiellement par le gouvernement d'une grande puissance — à savoir les Etats-Unis — qui reconnaît ce genre d'actes comme une méthode

normale de conduite à l'égard d'autres Etats et, dans le cas concret, à l'égard d'une autre grande puissance, l'Union soviétique.

5. L'Assemblée générale n'a nullement besoin de recourir à l'aide des commissions, car il est évident que c'est là une politique qui exprime le mépris à l'égard du droit international, politique qui sape le fondement des relations pacifiques entre Etats, politique qui crée une menace directe à la paix, à la sécurité et à la souveraineté des nations. Chacun sait dans quelle mesure cette politique a déjà affecté la situation internationale. Elle a rendu impossible la rencontre "au sommet", qui devait ouvrir une nouvelle phase de détente, et a suscité une crise très grave dans les relations internationales.

6. Il n'y a pas davantage de nécessité d'adopter une procédure compliquée afin que l'Assemblée générale se rende compte d'une façon suffisamment claire des incalculables conséquences que pourrait avoir à l'avenir une telle politique. Il est évident qu'aucun Etat ne peut se contenter de regarder passivement les avions étrangers survolant son territoire, se livrant certainement à l'espionnage et pouvant, à tout moment, larguer une charge nucléaire. Tôt ou tard, une réaction décidée s'ensuivra inéluctablement. Le processus de réaction en chaîne peut entraîner le monde vers le précipice.

7. Face à des dangers aussi graves, il est essentiel que l'Assemblée générale se prononce avec la plus grande autorité, par son instance suprême — c'est-à-dire en séance plénière. Il est en outre essentiel qu'elle se prononce le plus tôt possible, sans perdre de temps pour une procédure inutile. Les signes d'indécision ou de tolérance, de la part de l'Organisation des Nations Unies, à l'égard de la pratique et de la doctrine de ces raids au-dessus du territoire d'autrui ne sauraient qu'encourager tous les amateurs de ce genre de méthode dans les relations internationales à de nouveaux actes de caractère provocateur, à des actes dont les conséquences peuvent se révéler incalculables.

8. L'attitude décidée du Gouvernement soviétique, avec laquelle se solidarise le Gouvernement polonais, a freiné le processus de réaction en chaîne déclenché par les milieux militaristes des Etats-Unis. Le danger reste cependant grand. Malgré la déclaration du Président des Etats-Unis faite à Paris et portant sur la suspension des raids, malgré la résolution du Conseil de sécurité en date du 27 mai 1960 ^v appelant tous les pays à respecter le principe de la souveraineté des Etats, nous avons eu, le 1^{er} juillet dernier, une nouvelle violation du territoire de l'Union soviétique par l'avion militaire américain RB-47.

^{1/} Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément d'avril, mai et juin 1960, document S/4328.

9. Nous avons entendu, de la part des Etats-Unis, des démentis et même des accusations. Mais je me permettrai de rappeler que, le 25 mai dernier, nous avons eu également, de la part des Etats-Unis, une déclaration "au sommet" dont une des conclusions était que, dans ces sortes d'affaires, il est utile de garder "a covering statement" au moins jusqu'au moment d'une "exposure". Le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas, jusqu'à ce jour, renoncé définitivement à la doctrine des raids. Aujourd'hui même, le représentant des Etats-Unis, malgré l'occasion qui lui a été offerte par le Premier Ministre de l'Union soviétique, n'a pas dénoncé cette doctrine, se contentant de faire le vain effort d'en prouver l'innocence. Il n'y a donc aucune garantie que de prétendus incidents, lourds des conséquences les plus graves, ne se renouvelleront pas.

10. Il ne faut donc pas perdre de temps en renvoyant cette question de la séance plénière en commission, puis vice versa. Le problème doit être inscrit à l'ordre du jour des séances plénières de l'Assemblée générale, conformément à l'amendement présenté par l'Union soviétique [A/L.313/Rev.1].

11. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Comme il n'y a pas d'autre orateur inscrit dans la discussion générale, je donne la parole au Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique pour exercer son droit de réponse.

12. M. KHROUCHTCHEV (Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je voudrais exercer un droit qu'ont tous les représentants et répondre à l'intervention du représentant des Etats-Unis d'Amérique.

13. Le représentant des Etats-Unis a déclaré qu'il avait l'intention de défendre les intérêts de l'Organisation des Nations Unies. Il estime sans doute que l'Organisation des Nations Unies, c'est presque la même chose que les Etats-Unis, que c'est une filiale du Département d'Etat. Cependant, nous voyons que cette filiale commence à devenir indépendante. Le représentant des Etats-Unis a soutenu que l'Amérique n'avait pas commis d'agression contre l'Union soviétique au cours des premières années qui ont suivi la révolution d'Octobre. Il y a certaines choses que je dois lui rappeler. De toute évidence, il a oublié les mémoires du général William S. Graves, commandant de l'armée américaine qui avait débarqué en Sibérie. Ce général a donné un nom très original à ses mémoires car il avait bien compris, semble-t-il, ce qu'il faisait. Le général Graves a donné à l'intervention des Etats-Unis le nom d'"aventure américaine en Sibérie". Il a été en Sibérie, d'où l'ont chassé l'armée rouge et les partisans sibériens. Le livre qu'il a écrit est, il faut le reconnaître, assez véridique. Lisez-le donc, Monsieur le représentant des Etats-Unis, il vous servira peut-être un jour. Après tout, il est parfois très utile de lire un peu. Ce n'est du reste pas de la littérature de propagande bolcheviste que je vous recommande de lire, mais les mémoires d'un de vos généraux américains.

14. Je passe à un autre sujet. Le Conseil de sécurité a décidé à deux reprises que les accusations soviétiques concernant les actes agressifs des Etats-Unis contre l'Union soviétique n'étaient pas fondées. Malheureusement, le Conseil en a ainsi décidé. Et c'est

pour cela que nous avons soulevé à l'Assemblée générale la question des actes agressifs. Que pouvions-nous faire d'autre?

15. Il semble que le représentant des Etats-Unis veuille se faire passer pour une jeune fille. Mais cette jeune fille a déjà un enfant, et même deux; elle s'arrange pour en avoir un tous les deux mois; d'abord en mai, puis en juillet. Les représentants des Etats-Unis ne cessent d'affirmer qu'en l'occurrence leur pays est une jeune fille innocente qui n'a pas d'enfant. Or nous savons, le monde entier sait, qu'en mai il y a eu l'U-2 et en juillet le RB-47.

16. Qu'est-ce que c'est que ce Conseil de sécurité qui ne condamne pas une agression manifeste et impudente? Personne ne va respecter un tel Conseil de sécurité. L'expression est dure, et je m'en excuse, mais c'est une espèce de crachoir et non un Conseil de sécurité.

17. Le Conseil de sécurité doit veiller à la paix; il ne doit pas tolérer la guerre. Or qu'a fait le Conseil de sécurité lorsque le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Herter, et le Président des Etats-Unis lui-même ont reconnu, lorsque toute l'Amérique et le monde entier ont reconnu qu'un avion espion américain avait été envoyé dans l'espace aérien de l'Union soviétique? En prenant sa décision, le Conseil de sécurité a fait comme s'il n'y avait pas eu de vol agressif.

18. Il est vrai que les Etats-Unis ont d'abord menti au sujet du vol d'espionnage. Mais nous savions à qui nous avions affaire. Aussi, l'appareil une fois abattu, le Gouvernement soviétique a-t-il décidé de faire une déclaration vague pour que les Etats-Unis ne puissent pas deviner où l'avion avait été abattu et ce qui était arrivé au pilote, pour qu'ils ne sachent pas que nous possédions des pièces à conviction. Alors, avons-nous pensé, le poisson mordrait à notre hameçon. Nos suppositions se sont justifiées. Les Etats-Unis d'Amérique ont annoncé que l'appareil n'avait pas survolé l'Union soviétique. A les en croire, cet avion avait une mission d'observation météorologique. Alors qu'il volait au-dessus de la Turquie, le pilote avait avisé la station météorologique que son appareil à oxygène s'était détraqué et il aurait ensuite perdu connaissance. Après cela, ont annoncé les Américains, la liaison s'était interrompue: le pilote était sans doute tombé au-dessus d'un lac turc. Nous avons applaudi à ce mensonge. Vous pouvez imaginer quelle a été notre satisfaction lorsque nos adversaires nous ont eux-mêmes tendu l'endroit où nous allions leur administrer un coup assez énergique.

19. Nous avons alors déclaré que c'était un mensonge, que l'avion espion avait été abattu près de Sverdlovsk et que le pilote de cet avion était entre nos mains, sain et sauf. Nous avons annoncé que nous étions en possession des restes de l'avion et de son équipement, bref, que nous avions toutes les pièces à conviction. Mais qu'ont dit alors les Américains? Voici ce qu'a déclaré M. Herter: oui, le vol a eu lieu; nous survolons l'Union soviétique parce que ce pays a beaucoup de secrets militaires et que, pour des raisons de sécurité ("pour des raisons de sécurité", vous m'entendez bien), nous avons besoin de savoir où se trouvent les fusées russes; c'est pour cela que nous avons envoyé l'avion espion. Le Président des Etats-Unis l'a confirmé; il a acquiescé. Mais

c'est révoltant, c'est une perfidie sans précédent! Comment peut-on tolérer cela?

20. L'avion agresseur avait survolé le territoire afghan, violant la souveraineté de l'Afghanistan, avait traversé le territoire turc et était entré en territoire pakistanais. Le pilote devait atterrir en Norvège et, au cas où il arriverait quelque chose, il avait pour mission d'atterrir en Finlande. Les Etats-Unis n'ont d'ailleurs demandé aucune autorisation à la Finlande, qui a protesté à ce sujet.

21. Vous vous représentez, Messieurs, les graves conséquences de ces agissements. Powers n'est qu'un pilote, et je suis convaincu qu'il se repent amèrement; il s'est laissé tenter par un gros salaire et a abouti à un gros échec. Chacun sait que quiconque accepte de servir le veau d'or, de servir le diable d'or, finira toujours par un échec. Au tribunal, on a demandé à Powers: et s'il y avait eu une bombe atomique à bord de votre avion, auriez-vous appuyé sur le bouton? Il a répondu: on m'avait dit d'appuyer sur un bouton à un certain endroit, et j'ai appuyé sur le bouton. Mais, lui a-t-on encore demandé, si votre appareil avait transporté une bombe atomique, auriez-vous appuyé? Il a répondu par l'affirmative. Pouvez-vous imaginer ce qui serait arrivé? Le début de la guerre. Bien plus, la guerre.

22. Nous sommes tous adultes et conscients de nos responsabilités. Comprenez bien que, si nous soulevons cette question, ce n'est pas pour humilier les Etats-Unis. Nous n'en avons pas l'intention et nous ne le voulions pas davantage lorsque nous avons abattu l'avion. J'ai déclaré, vous vous en souvenez, que le Président des Etats-Unis n'était sans doute pas au courant de ce vol. En faisant cette déclaration, j'agissais contre ma conscience; mais, par égard pour le Président, je voulais lui faciliter la tâche et le tirer de la fosse puante dans laquelle il s'était embourbé. Mais il est monté sur ses grands chevaux et a dit: j'étais au courant du vol et je l'ai sanctionné; c'est dans l'intérêt des Etats-Unis, dans l'intérêt de notre sécurité, et nous continuerons ces vols.

23. Et nous, que nous reste-t-il à faire? Nous avons abattu l'avion, nous abattons les avions qui seront envoyés au-dessus de notre territoire et nous tirerons sur les bases d'où partiront des avions agresseurs envoyés dans notre espace aérien. Nous n'avons pas d'autre choix. Malheureusement, les pays sous-développés, les colonies, ne peuvent agir de la sorte: ils n'en ont pas les moyens. Mais nous sommes en mesure de défendre notre patrie, de défendre l'intégrité de nos frontières et de repousser tout agresseur.

24. Vous voulez la guerre? Vous voulez provoquer la guerre? Nous n'avons peur d'aucune menace. Si vous commencez la guerre, nous n'aurons d'autre choix que de riposter. Tout pays a le droit de se défendre, le droit de riposter lorsqu'il est attaqué. Mais nous voulons que l'Organisation des Nations Unies condamne les actes de ce genre et, par là même, condamne non seulement la violation des droits souverains de notre Etat mais le mépris du droit international en général. Les Etats-Unis se sont arrogé le droit — ils en ont fait leur politique officielle — d'envoyer des avions espions au-dessus du territoire d'autres Etats. Que nous reste-t-il à faire? Capituler ou riposter?

25. Si l'Assemblée générale des Nations Unies ne veut pas comprendre la gravité de cette question et suit la même voie que le Conseil de sécurité, nous ne pourrons pas respecter ses décisions et nous serons contraints de nous en remettre à notre force. Or nous sommes forts, vous le savez. Nous avertissons le Pentagone, nous avertissons les agresseurs américains: qu'ils ne se lancent pas dans la provocation car nous leur infligerons une riposte décisive.

26. Le représentant des Etats-Unis a rappelé à l'Assemblée que son Président avait déclaré à Paris qu'il n'y aurait plus de vols. J'appelle votre attention, Messieurs, sur ces paroles. En d'autres termes, c'est un don du ciel que nous recevons. Le Président des Etats-Unis ne dit pas qu'il y a eu des vols; il ne dit pas non plus qu'il n'y en a pas eu. Il dit qu'il n'y en aura plus. Par là même, il reconnaît que ces vols ont eu lieu.

27. Que voulons-nous? Nous voulons que le Président dise que les Etats-Unis ont mal agi. Il faut que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique reconnaisse qu'il a mal agi et donne l'assurance qu'il ne recommencera plus. Or que faites-vous, Messieurs les Américains? Vous dites aujourd'hui que vous n'enverrez pas d'avions, mais vous en avez envoyé hier et vous avez annoncé que vous en aviez le droit. Bien plus, le Président des Etats-Unis a ajouté qu'il avait fait arrêter ces vols jusqu'à la fin de son séjour à la Maison-Blanche. Autrement dit, lorsqu'il y aura un nouveau Président, les Etats-Unis pourront, s'ils le désirent, reprendre leurs vols agressifs. Le nouveau Président pourra déclarer que c'est Eisenhower qui a fait cesser ces vols et qu'il n'est pas tenu d'exécuter les engagements de son prédécesseur. Peut-on tolérer pareil arbitraire?

28. On sait aussi que le Président n'a pas dit la vérité. Après sa déclaration de Paris sur l'arrêt des vols, deux mois après le vol de l'avion espion U-2, un appareil militaire RB-47 a été envoyé au-dessus de l'URSS. Nous l'avons abattu. Avant mon départ pour New York, pour la présente session de l'Assemblée générale, nous avons appris que les Américains voulaient nous envoyer un autre avion qui aurait volé à une altitude de 25.000 mètres. J'ai alors déclaré à l'ambassadeur des Etats-Unis à Moscou que, d'après nos renseignements, on préparait un nouveau vol. L'Ambassadeur a été averti que nous étions prêts à recevoir cet avion. Je lui ai dit: si vous voulez éprouver l'efficacité de nos fusées anti-aériennes et voir si nous pouvons abattre des avions à 25.000 mètres d'altitude, je vous en prie, nous sommes prêts à vous montrer ce dont nous sommes capables. Les autorités américaines ont annulé ce vol. Mais les provocations continuent.

29. Les pays de l'OTAN ont récemment annoncé qu'ils allaient procéder à des manœuvres militaires à proximité des côtes et des frontières de l'Union soviétique, sur la mer Noire. Lorsque le maréchal Malinovsky, ministre de la défense, m'a demandé ce qu'il fallait faire, je lui ai dit: vous êtes ministre de la défense; que proposez-vous? Il a répondu: je propose de mettre en état d'alerte nos forces armées et avant tout nos batteries de fusées, de préparer tout notre dispositif à entrer en action et de munir les fusées de leur ogive. J'ai dit au Ministre de la défense que les mesures qu'il proposait étaient sages parce que nous ne savions pas s'il s'agissait de manœuvres militaires ou de prépa-

ratifs de guerre. En d'autres termes, alors que je suis en Amérique, notre dispositif de défense est en état d'alerte.

30. Or que font les Américains? Alors que je me rendais à New York à bord du Baltika, celui-ci a été survolé par des avions américains. Qui plus est, à deux jours de New York, j'ai remarqué un sous-marin dans le sillage de notre navire. Il ne fallait pas être grand clerc pour deviner la nationalité de ce sous-marin. On peut me demander: avez-vous identifié ce sous-marin? J'ai une très bonne vue; en fait, je suis presbyte. J'ai commencé par regarder avec des jumelles, puis je les ai laissées de côté et j'ai aperçu un sous-marin. Il ne m'a pas été difficile de l'identifier parce que c'est une arme que nous connaissons. Nous aussi nous avons des sous-marins, qui ne sont pas mauvais du tout.

31. Pourquoi cette nouvelle provocation? Vous voulez nous effrayer? Mais nous ne sommes pas d'un naturel peureux. Peut-être vouliez-vous envoyer par le fond le navire sur lequel je faisais route? C'est bon, je sombrerai, mais je vous entraînerai avec moi, sachez-le bien.

32. Le 1er juillet, l'avion RB-47 a effectué un vol d'espionnage et nous l'avons abattu. Le représentant des Etats-Unis, dans la déclaration qu'il a faite ici, a affirmé que cet avion avait été abattu à une certaine distance de nos frontières. Il y a lieu de noter que les autorités américaines citent à cet égard des chiffres différents.

33. Cela me rappelle une anecdote. Un général russe, qui faisait la guerre contre Chamil, le fit prisonnier. Il envoie l'officier qui s'était lui-même emparé de Chamil auprès du tsar pour lui faire son rapport en personne. Vous savez probablement que certains militaires ont un travers: ils aiment enjoliver leurs exploits. C'est ce qui s'est produit: l'officier s'est mis à décrire en le grossissant l'exploit qu'il avait accompli en s'emparant de Chamil. Il parle de son habileté, de la façon dont il est monté à l'attaque. Le général, connaissant le faible de cet officier, l'avait fait accompagner par un autre et il avait été convenu que, si le premier officier se vantait exagérément, le second devait le tirer par le pan de son uniforme. Lorsque le premier officier commença à dépasser la mesure, le second tira sur sa tunique. Notre homme se met à mentir de plus belle. L'autre le tire à nouveau par le pan de son uniforme. Alors le premier se fâche et dit: "Qu'as-tu donc à être sans cesse pendu après moi, tu n'y étais pas, après tout, moi j'y étais!" C'est à peu près cela qui s'est passé aujourd'hui avec le représentant des Etats-Unis: il veut mentir et dit que ce n'est pas un mensonge. Mais je peux aussi le tirer par son veston et lui dire: Monsieur le représentant des Etats-Unis, nous avons abattu votre avion RB-47 et notre aviation de chasse l'a abattu au-dessus des eaux territoriales de l'Union soviétique.

34. Maintenant les Etats-Unis veulent instituer un arbitrage international, créer un tribunal d'arbitrage. Par deux fois, cette question a été débattue au Conseil de sécurité et, pour employer une image, le Conseil a donné un certificat de virginité à une femme qui avait déjà mis au monde deux enfants. Qu'irions-nous faire devant pareil tribunal?

35. La défense de la souveraineté de notre pays relève non pas d'un tribunal international mais de

nos forces armées, du Ministère de la défense de l'URSS. Si un ennemi envahit notre territoire, il nous faut l'écraser et le bouter dehors. Voilà un exemple de tribunal, le tribunal des peuples de l'Union soviétique. Il ne peut être question d'une autre juridiction pour les agresseurs.

36. Le représentant des Etats-Unis a dit que Khrouchtchev avait tort de soutenir que l'incident de l'U-2 avait été la cause de la rupture de la conférence des quatre; il a ajouté que, avant même la conférence, la Pravda et les Izvestia avaient été durs envers les Etats-Unis d'Amérique. Il a fait observer à ce propos que ces journaux ne représentaient pas l'opinion publique. Mais je lui répondrai ceci: vous feriez mieux de vous taire et de regarder ce qui se passe chez vous. Notre presse représente le peuple, la vôtre une poignée de capitalistes. Aux Etats-Unis, ceux qui ont de l'argent dominant la presse. Si un journaliste écrivait quelque chose qui déplaît aux monopoles, il serait envoyé à tous les diables. Le représentant des Etats-Unis le sait parfaitement.

37. Je voudrais maintenant répondre sur le fond à la déclaration du représentant des Etats-Unis. Oui, nos journaux ont été durs, mais pas contre les Etats-Unis d'Amérique: ils ont attaqué les déclarations de M. Dillon, de M. Herter et du Vice-Président des Etats-Unis, que je ne nommerai pas pour ne pas m'immiscer dans la campagne pour les élections présidentielles. Ces hommes d'Etat américains avaient alors prononcé des discours impudents. Nous avons riposté. Cela se passait avant l'envoi de l'U-2 en Union soviétique.

38. Pour que les membres de l'Assemblée comprennent mieux la portée de ces interventions, je voudrais rappeler ce qu'en pensait le Président des Etats-Unis. Au cours d'une conférence de presse, en réponse à un journaliste qui lui demandait s'il était au courant des déclarations de M. Dillon, de M. Herter et du Vice-Président, le Président des Etats-Unis a déclaré: oui, je suis au courant et j'approuve entièrement leur contenu. Par conséquent, le point de vue exprimé n'était pas seulement celui de M. Dillon, de M. Herter et du Vice-Président, il représentait la politique du Président, la politique du Gouvernement des Etats-Unis.

39. Ainsi, le Président des Etats-Unis, le Pentagone et le Département d'Etat préparaient la rupture de la Conférence "au sommet". Puis ils ont pensé que, peut-être, cela n'influencerait pas Khrouchtchev. Ils ont alors décidé d'employer des moyens plus énergiques. Dès le 9 avril, ils ont envoyé un avion espion en Union soviétique. Nous avons vu cet avion, il a survolé notre territoire, mais notre défense antiaérienne ne l'a pas abattu, et les coupables ont été sévèrement punis. Les militaires doivent toujours être sur le qui-vive, doivent toujours être en alerte. Nous leur avons dit: si cette faute se renouvelle, les sanctions seront encore plus sévères. Mais les Américains en ont déduit que, puisque l'avion du 9 avril n'avait pas été abattu, ils pouvaient répéter la provocation. Ils ont envoyé un deuxième avion le 1er mai. Mais, cette fois, la défense antiaérienne s'est efforcée de racheter sa faute et a abattu l'avion. Nous l'avons félicitée et le blâme a été retiré. Voilà comment se sont déroulées les choses si l'on suit la chronologie et les faits.

40. Au Pentagone, on peut me critiquer, mais je pense que le Président a emboîté le pas aux militaires. Il ne voulait pas, personnellement, aggraver nos relations. Il ne lui reste pas beaucoup de temps avant la fin de son mandat, mais je ne me suis pas refusé à le rencontrer. Toutefois, je savais que cette rencontre ne donnerait pas de grands résultats. Pourtant, je voudrais lui rendre justice comme à un homme ...

41. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [parlant de sa place] (traduit de l'anglais): Je demande la parole pour une question d'ordre.

42. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je voudrais prier le Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de bien vouloir s'écarter pour que je fasse droit à la demande de motion d'ordre.

43. M. KHROUCHTCHEV (Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je m'écarterai même tout à fait.

44. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant des Etats-Unis pour une motion d'ordre.

45. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je suis heureux que le Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne se soit pas placé trop loin afin qu'il puisse entendre ce que j'ai à dire. Voilà 10 à 12 minutes qu'il tient des propos qui, pour autant que je sache, ne se rapportent pas à la question, mais ses dernières paroles constituent une allusion personnelle à l'égard du chef de mon gouvernement, du chef de l'Etat. J'estime que cela est inadmissible et je voudrais qu'on y mette fin.

46. Bien entendu, j'invoquerai mon droit de réponse lorsque M. Khrouchtchev aura terminé sa déclaration, mais en attendant j'espère sincèrement qu'il voudra bien adopter une attitude conforme à la dignité des débats de cette assemblée.

47. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée a entendu la déclaration du Président du Conseil des ministres de l'URSS. Il traitait d'une question controversée et, au cours de son intervention, il a fait allusion à des déclarations et à des décisions du Président des Etats-Unis. Je dois ajouter toutefois qu'il ne m'a pas paru que le Président du Conseil des ministres ait fait, à propos du Président des Etats-Unis, des remarques qui pourraient être considérées comme offensantes et d'un caractère personnel. Je prie le Président du Conseil des ministres de poursuivre son discours.

48. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [parlant de sa place] (traduit de l'anglais): Je demande la parole pour une question d'ordre.

49. M. KHROUCHTCHEV (Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je suis très satisfait, Monsieur le Président. Je n'ai rien dit d'offensant à l'égard du Président des Etats-Unis et je n'avais pas l'intention de le faire.

50. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [parlant de sa place] (traduit de l'anglais): Motion d'ordre.

51. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je regrette de devoir interrompre à nouveau le Président du Conseil des ministres de l'URSS, mais le représentant des Etats-Unis demande une nouvelle fois la parole pour une question d'ordre. Je serais reconnaissant au Président du Conseil des ministres de bien vouloir se placer de côté.

52. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, si je vous ai bien compris, vous n'avez rien entendu qui soit d'un caractère offensant à l'égard du Président des Etats-Unis. Peut-être y a-t-il eu une erreur dans l'interprétation que j'ai entendue, mais j'ai eu l'impression que le représentant de l'Union soviétique disait que le Président des Etats-Unis était tenu en laisse par les cercles militaires des Etats-Unis. Si cela n'est pas offensant, je ne vois pas ce qui pourrait l'être.

53. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je n'ai pas vu dans cette remarque une intention blessante. Je l'ai interprétée comme signifiant que d'autres personnes que le Président des Etats-Unis portaient la responsabilité, mais je ne crois pas que cette remarque puisse être classée dans la catégorie des offenses personnelles que j'ai déjà mentionnée dans une décision. Je prie le Président du Conseil des ministres de bien vouloir poursuivre son interprétation.

54. M. KHROUCHTCHEV (Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Si l'on estime que mes paroles ont offensé le Président, je me demande si je n'aurais pas intérêt à passer à la mimique. Peut-être pourrais-je prononcer un discours sans paroles, montrer comment vole un avion, puis émettre un son indiquant la façon dont l'appareil a été abattu.

55. Je voudrais raconter au représentant des Etats-Unis l'épisode suivant. Deux voyageurs causaient dans un train. Cela se passait en Russie après la révolution de 1905. Ils occupaient un compartiment de troisième classe, et les autres voyageurs prêtaient l'oreille à leur conversation. L'un dit à l'autre: "Le Tsar est un imbécile!" Un gendarme, installé de l'autre côté du compartiment, avait entendu ces paroles. Il s'approcha et demanda: "Qui a dit que le Tsar est un imbécile?" Notre homme répondit: "C'est moi, Monsieur le gendarme." Le gendarme s'indigna: "Comment as-tu osé dire que notre tsar est un imbécile!" — "Excusez-moi, répliqua le voyageur, j'ai dit que le tsar allemand est un imbécile." Alors le gendarme s'écria: "Je connais mon tsar; s'il s'agit d'un imbécile, c'est notre tsar!" L'histoire se passe de commentaires.

56. A la séance de ce matin, j'ai dit qu'il fallait en finir avec cette affaire et bien la terminer. Il est vrai qu'il est difficile de donner une fin heureuse à une mauvaise affaire. Mais, après tout, la jeune fille a mis un enfant au monde et la naissance a été enregistrée. Il faut faire quelque chose. On est en droit de se demander qui est le père de l'enfant et s'il aidera à l'élever.

57. Nous voulons que les Etats-Unis reconnaissent qu'ils ont commis des actes agressifs. Qu'ils trouvent la formule appropriée, qu'ils reconnaissent avoir commis un acte inadmissible en temps de paix, alors que des relations normales existent entre les

Etats, et qu'ils donnent l'assurance qu'ils ne recommenceront plus. Tout autre discours deviendrait inutile si le représentant des Etats-Unis faisait une telle déclaration. Nous nous estimerions satisfaits et l'affaire serait close.

58. Mais les Etats-Unis persistent à s'arroger le droit d'organiser de semblables vols. C'est pourquoi nous insistons fermement sur notre droit d'exiger que ces vols soient condamnés en tant qu'agression. Il ne s'agit pas d'un simple différend entre Etats. Il s'agit en l'occurrence d'une violation du droit international. Si les avions des Etats-Unis continuent de pénétrer dans notre espace aérien et si nous sommes contraints de les abattre, l'heure tragique viendra où les peuples seront réveillés par la guerre thermonucléaire. Vous voyez à quoi mène semblable politique? C'est pourquoi nous nous élevons avec tant de vigueur contre cette impudente politique d'agression.

59. Si j'insiste, ce n'est pas pour que l'on me donne personnellement satisfaction; je le fais pour les peuples qu'indigne une politique aussi perfide et qui veulent avoir l'assurance qu'il n'y aura plus de provocations militaires. C'est seulement dans ces conditions que l'on pourra prendre à l'avenir des mesures pour éliminer la guerre de la vie des peuples.

60. Comment peut-on mener des négociations sur le désarmement alors que l'une des grandes puissances organise des vols de provocation au-dessus du territoire d'une autre grande puissance? Quel prix auraient de telles négociations?

61. Je ne voudrais pas me vanter des armes que nous possédons, mais je ne voudrais pas non plus me faire plus pauvre que je ne suis. Nous ne sommes pas réduits à protester, sans plus, contre une agression, comme certains Etats qui n'ont pas les moyens de se défendre. Nous avons les armes les plus puissantes pour nous défendre contre l'agression. Reconnaissez-nous donc le droit de condamner énergiquement l'agresseur, puisque vous reconnaissez aux Etats-Unis d'Amérique le droit de commettre des vols de provocation. Si vous ne le faites pas, nous exercerons nous-mêmes ce droit, parce que chaque Etat est en droit de défendre son territoire et sa souveraineté.

62. Je rentre aujourd'hui dans mon pays. Bien que je ne sois pas de race noire, je me réjouis sincèrement, avec ceux qui ont subi les chaînes de l'esclavage colonial, de constater que nous avons décidé à l'unanimité d'examiner la question de l'abolition du régime colonial en séance plénière de l'Assemblée générale. J'en suis heureux comme vous, et notre joie est partagée par tous les honnêtes gens de la terre.

63. Aujourd'hui, je voudrais faire une déclaration sur la question du désarmement et présenter des propositions à ce sujet. Voici le texte de nos propositions; voici notre proposition:

"L'Assemblée générale,

"Reconnaissant que dans des circonstances où la force destructrice et la portée des armes modernes ne connaissent pas de limites la continuation de la course aux armements présente un danger immense pour les peuples de tous les pays,

"Convaincue que devant le danger d'une guerre où seraient utilisées des fusées et des armes nucléaires le problème du désarmement général et complet est le problème le plus important du temps présent, qu'il est nécessaire de résoudre sans délai,

"Confirmant la résolution 1378 (XIV) sur le désarmement général et complet que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée le 20 novembre 1959 à sa quatorzième session,

"Constatant avec regret que cette résolution n'a pas été mise en œuvre et que les mesures voulues pour la mettre à exécution n'ont toujours pas été prises,

"Invite à nouveau les gouvernements à ne négliger aucun effort pour parvenir à une solution constructive du problème du désarmement général et complet et recommande d'élaborer et de conclure au plus tôt un traité de désarmement général et complet selon les principes suivants:

"Le désarmement général et complet doit comprendre le licenciement de toutes les forces armées, la suppression de tous les armements, la cessation des fabrications de guerre, la suppression de toutes les bases en territoire étranger, l'interdiction des armes nucléaires, chimiques, bactériologiques et des fusées, la cessation de la fabrication de ces armes, la destruction des stocks et de tous les véhicules de ces armes, la suppression des organes et institutions destinés à organiser les affaires militaires dans les Etats, l'interdiction de la formation au métier militaire et la suppression des dépenses militaires;

"Le désarmement général et complet sera réalisé selon un processus concerté, par étapes et dans des délais fixés à l'avance;

"Les mesures de désarmement relatives aux armes nucléaires et aux armements de type classique devront être équilibrées de telle sorte qu'aucun Etat ou groupe d'Etats ne puisse obtenir des avantages militaires et qu'une sécurité égale soit assurée à tous;

"Les mesures prévues dans un programme de désarmement général et complet seront réalisées du début jusqu'à la fin sous un contrôle international dont l'étendue devra correspondre à l'étendue et à la nature des mesures de désarmement prises à chaque étape. Pour l'exécution du contrôle et de l'inspection du désarmement, il sera créé dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies une organisation internationale de contrôle à laquelle participeront tous les Etats;

"Le désarmement général et complet une fois réalisé, les mesures nécessaires devront être prises conformément à la Charte des Nations Unies en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales; elles comprendront l'obligation pour les Etats de mettre le cas échéant à la disposition du Conseil de sécurité des unités prélevées sur les contingents de police (ou de milice) que conserveront les Etats et qui seront destinés à maintenir l'ordre public et la sécurité personnelle des citoyens;

"Pour fournir l'assurance que les forces armées internationales de police (ou de milice) seront utilisées comme il convient et pour exclure la possibi-

lité de les voir employées pour servir les intérêts de tel ou tel Etat ou d'un groupe d'Etats donné,

"Reconnait la nécessité de modifier la structure du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité pour que soient représentés dans ces organes, dans des conditions d'égalité, les trois groupes d'Etats: les pays socialistes, les pays faisant partie des blocs des puissances occidentales et les pays neutralistes;

"Transmet au Comité du désarmement la proposition du Gouvernement soviétique relative aux "Dispositions fondamentales d'un traité de désarmement général et complet" [A/4505] et les autres propositions à ce sujet pour qu'il les examine et élabore un traité de désarmement général et complet, prévoyant un système de contrôle et d'inspection sur une base internationale qui assure la stricte exécution du traité^{2/}."

64. Nous sommes prêts à ne plus prononcer aucun discours. Nos propositions sont claires, notre position l'est aussi. Examinons-les point par point. Elaborons une décision qui donne satisfaction à tous ceux qui s'intéressent à la question du désarmement, mais à une condition: désarmons au lieu de préconiser le contrôle des armements. Nous ne participerons pas à l'élaboration d'un système de contrôle des armements sans désarmement.

65. Telles sont nos propositions concrètes. Mais, si la Première Commission n'accepte pas l'essentiel de ces propositions ou s'il apparaît que les puissances occidentales veulent faire traîner les choses en longueur, nous ne siégerons pas à la Première Commission lorsqu'elle discutera la question du désarmement. Dans ces conditions, nous ne siégerons pas non plus au Comité des Dix, pas plus qu'au Comité des Quinze. Par contre, si les puissances occidentales font preuve de bonne volonté, nous serons prêts à étudier et à utiliser toutes les propositions qui seront présentées, pour parvenir à une décision qui tende à assurer le désarmement général et complet sous le contrôle international le plus strict.

66. M. ORMSBY-GORE (Royaume-Uni) [parlant de sa place] (traduit de l'anglais): Je demande la parole pour une question d'ordre.

67. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je regrette de devoir interrompre de nouveau le Président du Conseil des ministres de l'URSS, mais le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour une motion d'ordre. Je donne la parole au Ministre d'Etat pour les affaires étrangères du Royaume-Uni pour une question d'ordre.

68. M. ORMSBY-GORE (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'ai cru bon de soulever cette question d'ordre. Je pensais que nous discussions, cet après-midi, de la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour et que nous décidions maintenant de savoir si la question proposée par l'Union soviétique devrait être discutée en séance plénière ou à la Première Commission.

69. Je n'ai pas soulevé plus tôt cette question d'ordre parce que le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique a commencé à donner lecture d'une série de nouvelles propositions ou de principes con-

cernant le désarmement et il m'a paru qu'en raison de l'intérêt profond que nous portons tous à ce sujet, il serait inopportun de l'interrompre avant de connaître ses dernières propositions. J'estime toutefois qu'il n'est absolument pas conforme à notre procédure qu'il s'étende davantage sur la position de l'Union soviétique en matière de désarmement, alors que le débat porte seulement sur la répartition des points de l'ordre du jour.

70. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Strictement parlant, le Ministre d'Etat pour les affaires étrangères du Royaume-Uni a parfaitement raison. Je me suis accordé une grande latitude pour juger de cette question. Les membres de l'Assemblée se souviendront qu'à la conclusion de ses remarques au sujet du renvoi du point 80 de l'ordre du jour, le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique m'avait demandé l'autorisation de faire une déclaration à la veille de son départ de New York. J'aurais pu alors consulter l'Assemblée et peut-être aurais-je été bien inspiré de le faire. Mais, dans ces circonstances tout à fait exceptionnelles, j'ai cru pouvoir tenir pour acquis que, si je consultais l'Assemblée, elle ne s'opposerait pas à entendre la déclaration du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique. Je l'ai donc autorisé à prendre la parole et je crois qu'il arrive à la fin de sa déclaration. Je l'invite donc à reprendre son discours.

71. M. KHROUCHTCHEV (Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Le Président a fait observer à juste titre que, si cette personne ne m'avait pas interrompu, j'aurais déjà achevé mon intervention.

72. Je voudrais attirer votre attention sur la manière dont ces trafiquants de sang humain et de vie humaine posent la question. Ils se préoccupent avant tout de l'aspect formel du problème et ne s'inquiètent guère de la menace d'une guerre thermonucléaire catastrophique qui pèse sur l'humanité. Ils ne connaissent pas la honte. L'humanité retiendra vos noms, Messieurs les impérialistes. D'ailleurs, on ne saurait leur demander de rendre des comptes; en effet, si une guerre se déclenche, ils perdront certainement la vie parce que l'Angleterre, que l'on qualifie souvent en Occident de porte-avions insubmersible, cessera d'exister dès le premier jour de la guerre. Il suffit de se représenter ce que serait une guerre nucléaire pour comprendre la nécessité de ne rien négliger pour l'éviter.

73. Mais la personne qui représente ici le Royaume-Uni est apparemment incapable de saisir ce problème. Il faut espérer que la vie vous éclairera, sinon vous, du moins un autre. Vous serez remplacé, et d'autres viendront qui comprendront la nécessité d'assurer une paix durable et le désarmement, car la paix ne pourra être assurée qu'une fois le désarmement réalisé. Il ne saurait y avoir de paix durable si l'on conserve des armes, si l'on se contente de contrôler les armements, parce que dans ces conditions chaque pays pourra, s'il le veut, se servir de ses armes malgré tous les contrôles possibles et imaginables. Je pense que cela est clair pour tout le monde.

74. Je voudrais retenir encore votre attention quelques instants pour revenir une fois de plus au Secrétaire général de l'ONU. Je n'attaque pas M. Hammarskjöld personnellement. Je l'ai rencontré

^{2/} Distribué ultérieurement sous la cote A/C.1/L.249.

et nous nous sommes aimablement entretenus. J'estime que M. Hammarskjold a une dette envers moi parce qu'il m'a exploité lorsqu'il a été notre hôte sur la mer Noire. Je l'ai promené dans un bateau à rames et il ne m'a pas rendu la pareille.

75. Il ne s'agit pas d'une question personnelle. Voici ce dont il s'agit: je suis communiste et il représente le gros capital. Peu importe le capital qu'il a dans sa poche, car on sait qu'il est souvent plus facile de s'entendre avec un capitaliste qu'avec son serviteur. M. Hammarskjold représente les intérêts d'un certain groupe d'Etats et s'acquitte fort bien de cette tâche, comme le montre son activité au Congo. Il y a servi les intérêts de ceux qui l'ont chargé de cette mission et qui le récompenseront comme peuvent être récompensés ceux qui travaillent pour les colonialistes.

76. Mais supposez que nous parvenions à un accord sur le désarmement et que nous organisions une force armée internationale. Pouvons-nous admettre que cette force armée soit placée sous le contrôle d'un seul homme qui représente les intérêts d'un groupe d'Etats impérialistes? Non, c'est impossible. Comprenez-moi bien, je ne demande aucun privilège pour les pays socialistes. Mais je ne veux pas que l'on donne des privilèges à un groupe d'Etats du camp impérialiste, du camp du gros capital monopoliste, parce qu'il se servira à ses propres fins de l'appareil du Secrétariat de l'ONU. Il s'en est servi contre le Congo. Il peut chercher à s'en servir contre nous. Contre le Congo, la chose est possible, car ce jeune Etat est faible. Contre nous, c'est impossible, car nous sommes forts.

77. Les pays neutralistes constituent un groupe d'Etats très important par le chiffre de leur population. A l'heure actuelle, ils sont faibles du point économique, mais les hommes sont des hommes, et leur valeur ne se mesure pas aux millions de dollars qu'ils possèdent, elle tient à leur qualité d'êtres humains. Il faut avant tout respecter leur dignité humaine. C'est pourquoi les trois groupes d'Etats doivent être représentés aux organes de l'ONU sur un pied d'égalité et jouir de droits égaux. C'est alors seulement que l'on pourra désarmer et créer une force armée internationale en étant certains que cette force ne sera employée contre aucun Etat ou groupe d'Etats.

78. Vous pouvez juger notre déclaration comme il vous plaira, mais j'ai cherché honnêtement à exposer notre position. Nous sommes prêts à participer à des entretiens concrets, mais à condition que l'on prenne une décision dans le sens que j'ai indiqué.

79. Je vous demande de ne pas vous formaliser si je ne me suis pas toujours exprimé comme il le fallait. J'ai quelque peu froissé le représentant des Philippines; il m'avait froissé de son côté. C'est un homme combatif. Je suis un jeune parlementaire; c'est un ancien. Instruisons-nous mutuellement.

80. Le représentant du Népal nous a donné, lui aussi, une bonne leçon de conduite parlementaire. Il est vrai que j'ignore s'il existe ou non un parlement au Népal. Quand je rentrerai chez moi, je consulterai un manuel pour éclaircir cette question.

81. Je vous souhaite, Messieurs, le plus grand succès, et ce succès, nous pouvons l'obtenir. Témoin la décision unanime que nous avons prise sur la

question coloniale. Le peuple soviétique serait sincèrement heureux de tout progrès sur les questions vitales dont l'Organisation des Nations Unies est saisie, qui concernent le renforcement de la paix et la création d'une atmosphère amicale entre les peuples.

82. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au Secrétaire général.

83. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Je sollicite l'indulgence de l'Assemblée générale pour dire deux mots au porte-parole de l'Union soviétique. Je le fais parce qu'il s'est adressé personnellement à moi.

84. J'ai été très heureux d'entendre que M. Khrouchtchev a gardé un bon souvenir du jour où j'ai eu l'honneur d'être à ses côtés tandis qu'il ramait sur la mer Noire. Comme il l'a dit, je n'ai pas eu la possibilité de le payer de retour. Mais ma promesse tient toujours et j'espère qu'un jour viendra où il pourra accepter mon offre. S'il le fait, je suis certain qu'il découvrira que je sais ramer et diriger une barque par mes propres moyens.

85. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui désire exercer son droit de réponse.

86. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: D'après les paroles qui viennent d'être prononcées par le représentant de l'Union soviétique, peut-être pouvons-nous espérer que l'orage va s'éloigner et que l'Assemblée générale pourra se mettre au travail. Nous avons été les témoins d'un exploit réellement magistral et, en bon connaisseur, je me plais à l'admettre. Après toutes les accusations, les attaques, l'emploi de phrases assurément douteuses, le représentant de l'Union soviétique, sur le point de s'en aller, nous donne sa bénédiction avec un sourire paisible et indulgent.

87. Je dois avouer que je n'ai pu saisir toutes ses paroles durant les derniers moments de son intervention. Mais je pourrais paraphraser un dicton bien connu en demandant comment nous pourrions écouter ses propos alors que ses actes font tellement plus de bruit?

88. Une fois encore, le chef de la délégation soviétique nous a jeté le gant et a dit aux 98 nations réunies ici: "Vous devriez agir comme je l'entends — ou ne pas agir du tout." Une fois encore, il a déclaré: "Nous participerons peut-être au débat sur le désarmement à la Première Commission — si vous acceptez notre façon de voir; sinon, l'Organisation des Nations Unies n'a aucun sens."

89. Je me rends bien compte que le fait d'être monté si souvent aujourd'hui à la tribune me rend certainement suspect de partialité. Mais, que M. Khrouchtchev le croie ou non, mon principal souci à l'heure actuelle ne concerne pas les Etats-Unis, ni la position des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies, mais l'Organisation des Nations Unies elle-même.

90. Je souhaiterais pouvoir relever les remarques blessantes du chef de la délégation soviétique aussi efficacement que l'a fait ce matin le représentant des Philippines. Mais je n'entreprendrai pas de le faire à titre personnel ni pour m'élever contre les remarques qui ont été faites à propos du Président de mon pays,

car j'ai déjà demandé la parole à ce propos pour une question d'ordre. Je rappellerai pourtant à l'Assemblée que M. Khrouchtchev a qualifié le Conseil de sécurité de crachoir — dans lequel je dois supposer qu'il a évolué à l'aise depuis des années. Mais je ne puis comprendre pourquoi l'on voudrait charger d'un tel opprobre l'un des organes principaux des Nations Unies si ce n'est que, du fait qu'il est rarement d'accord avec l'Union soviétique, il n'est manifestement bon à rien, du moins aux yeux du chef de la délégation de l'Union soviétique.

91. On a suffisamment épilogué sur le fait de savoir si certaines remarques sont admissibles ou non. Je suis tout à fait d'accord avec le représentant du Royaume-Uni pour trouver quelque peu surprenant d'aborder la question du désarmement à la fin d'un discours touchant une question de procédure relative au renvoi d'un point de l'ordre du jour sans rapport aucun avec le désarmement. Peut-être, nous qui sommes à l'Organisation des Nations Unies depuis assez longtemps, tenons-nous à ce que l'on procède avec une certaine méthode. Peut-être avons-nous tort. Peut-être, ayant été à l'Organisation des Nations Unies pendant plusieurs années, pensons-nous que cette organisation possède une certaine dignité. Avons-nous tort? Je laisse aux membres de l'Assemblée le soin d'en décider.

92. Je me bornerai pour terminer à quelques remarques concernant la question qui figure à l'ordre du jour de notre séance de cet après-midi. En ce qui concerne la plainte de l'Union soviétique au sujet des actes agressifs des Etats-Unis contre l'Union soviétique, je voudrais vous soumettre deux ou trois idées fondamentales, tout en niant catégoriquement, bien entendu, les accusations répétées par le chef de la délégation soviétique. Nous sommes prêts à soumettre notre cause à une enquête impartiale. L'Union soviétique n'est pas disposée à le faire. Je pense que M. Khrouchtchev redoute une enquête: son attitude l'indique clairement. Nous sommes également prêts à porter notre dossier devant l'opinion publique mondiale. Les Etats-Unis tout entiers seront à l'écoute de ce débat, et je suis heureux qu'il en soit ainsi, mais la population de l'URSS ne pourra le suivre. Je mets le chef de la délégation soviétique au défi de permettre la radiodiffusion directe et complète de ce débat en URSS au lieu de le brouiller comme il arrive à presque toutes les émissions de l'ONU depuis 15 ans.

93. Je m'excuse d'avoir peut-être ramené dans ce débat un peu de l'acrimonie qui a caractérisé nos réunions de ces deux derniers jours. Nous n'aurions pas demandé mieux que de laisser les choses au point où M. Khrouchtchev désirait apparemment les laisser: tout sourire, "bon voyage", et "bonne chance". Je lui souhaite volontiers "bon voyage". J'espère que rien ne viendra troubler son voyage de retour. J'espère aussi que, lorsqu'il le jugera nécessaire ou souhaitable, il reviendra à l'Organisation des Nations Unies. J'espère qu'il nous reviendra dans de meilleures dispositions.

94. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Puisqu'il n'y a plus d'orateur inscrit, l'Assemblée va maintenant passer au vote. Le Bureau recommande de renvoyer la question qui fait l'objet du point 80 de l'ordre du jour à la Première Commission. A cette recommandation, l'Union soviétique a proposé un

amendement [A/L.313/Rev.1] visant à ce que cette question soit discutée par l'Assemblée générale sans renvoi à la Première Commission. Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, je mets aux voix cet amendement de l'Union soviétique. Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la République arabe unie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Albanie, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo (Brazzaville), Costa Rica, Chypre, Danemark, Equateur, Salvador, Fédération de Malaisie, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Islande, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Luxembourg, Madagascar, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Espagne, Suède, Thaïlande, Turquie, Union sud-africaine.

S'abstiennent: République arabe unie, Haute-Volta, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Autriche, Birmanie, Cambodge, Ceylan, République Dominicaine, Ethiopie, Finlande, Ghana, Guinée, Inde, Indonésie, Irak, Côte-d'Ivoire, Laos, Liban, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Arabie Saoudite, Sénégal, Somalie, Soudan, Togo, Tunisie.

Par 54 voix contre 10, avec 33 abstentions, l'amendement est rejeté.

95. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée doit maintenant se prononcer sur la recommandation du Bureau visant à renvoyer à la Première Commission le point 80 de l'ordre du jour. En l'absence d'observation ou d'objection, je considérerai que cette recommandation est adoptée.

Il en est ainsi décidé.

96. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): J'appelle l'attention de l'Assemblée sur la liste des points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission telle qu'elle a été recommandée par le Bureau dans son premier rapport [A/4520] et modifiée conformément au vote de ce matin. Le point 10 de cette liste sera examiné par l'Assemblée générale en séance plénière sans renvoi à une commission. En l'absence d'objection ou d'observation, je considérerai que l'Assemblée accepte que les autres points de cette liste soient renvoyés à la Première Commission.

Il en est ainsi décidé.

97. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée passe maintenant aux points que le Bureau recommande de renvoyer à la Commission politique spéciale. S'il n'y a pas d'objection à la recommandation du Bureau, je considérerai qu'elle est adoptée.

Il en est ainsi décidé.

98. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée a maintenant terminé le débat sur l'adoption de l'ordre du jour et la répartition des questions. La Première Commission et la Commission politique spéciale seront dûment informées.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite*)

99. **M. SOUVANLASY** (Laos): La délégation lao est heureuse de pouvoir joindre ses plus vives et plus sincères félicitations à celles des pays Membres de l'ONU pour votre élection, Monsieur le Président, à la présidence de cette haute assemblée. La délégation lao a le sentiment qu'à cette éminente fonction vous pourrez mieux encore, si possible, défendre la cause de la paix à laquelle, grandes et petites nations, nous consacrons ici nos plus persévérants efforts.

100. La délégation lao est également heureuse de saluer chaleureusement l'entrée au sein de notre grande famille des nouveaux Etats indépendants d'Afrique ainsi que celle de Chypre, auxquels elle adresse, au nom, du peuple et du gouvernement laos, l'expression de leurs vives et sincères félicitations. Par cet événement historique, l'Organisation des Nations Unies vient d'accomplir un grand pas dans son acheminement, modéré et sûr, vers l'un des grands buts qu'elle s'est fixés, à savoir: l'universalité. Nous sommes d'ores et déjà convaincus que la participation de ces nouveaux membres apportera un appoint précieux aux travaux de notre organisation.

101. Depuis la clôture de la dernière session de l'Assemblée générale, en effet, si nous avons pu avec joie voir de nouveaux Etats, libérés de leur ancienne sujétion, promus à l'indépendance et à l'égalité internationale, il faut bien constater que, dans nombre de parties du monde, la paix est encore présentement menacée. La grande peur des temps antiques et modernes n'est pas encore éteinte dans les cœurs, malgré les terribles et inutiles souffrances imposées à l'humanité par ce goût de l'emprise et de la force qu'ont encore malheureusement des hommes envers leurs semblables, et que nous nous attachons à bannir des relations internationales.

102. Nous en avons eu la pénible expérience en ce qui nous concerne et le Laos, depuis bientôt 20 ans, n'a pas connu de paix véritable, encore qu'il l'eût souhaitée de toutes ses forces depuis lors. Son indépendance, il l'a obtenue par sa propre lutte. Mais sa libération ne l'a pas délivré complètement de nouvelles pressions qui, pour être peu apparentes, plus subtiles, n'en sont pas moins envahissantes et l'ont amené, à l'heure présente, à un danger que nous dénonçons devant cette assemblée, car il est le résultat d'une politique où persiste encore le désir d'entraîner les nations faibles, peu développées, peu armées, vers de dangereuses croisades idéologiques qui ne peuvent qu'ébranler la cause de la paix et provoquer d'inévitables tensions entre les Etats.

103. Il peut paraître outrepassant qu'un petit royaume de 3 millions d'habitants, plus pourvu d'espoirs que de biens, donne l'impression de faire une quelconque suggestion aux grandes puissances;

mais nous pensons que le monde est divers, que chaque peuple a le droit de choisir, selon son tempérament et son génie particuliers, le système social qui lui convient, la religion où sa métaphysique s'exprime le mieux, les amis en qui il a confiance. La liberté, la dignité des peuples comme des individus, doivent être un choix où personne d'autre que celui qui le prononce ne doit intervenir.

104. C'est ainsi que notre délégation conçoit la politique des Etats les uns envers les autres; c'est ainsi que le nouveau gouvernement royal entend poser la sienne après des expériences dont les difficultés actuelles sont les cruelles conséquences, car elles menacent gravement son avenir. Aussi bien a-t-il choisi délibérément de rejeter tout engagement qui l'enchaînerait à un quelconque bloc. Il veut rester neutre, en dehors des querelles idéologiques des uns et des autres et poursuivre sa voie comme il l'entend selon sa vieille tradition de peuple pacifique, l'un de ceux qui, dans l'histoire, ont le moins empiété sur leurs voisins, le moins répandu le sang dans les combats, le moins voulu imposer leur loi à plus faible qu'eux. Sa morale est la paix comme l'enseigne sa religion.

105. Si cette philosophie de la neutralité pouvait être entendue dans cette enceinte sans que le royaume soit considéré par certains comme un trublion de la paix, la délégation lao en serait fort aise. Elle souhaite précisément que ceux-là mêmes qui ont l'intention de l'aider à consolider son indépendance en tirent les conclusions qui s'imposent. L'ONU, à cet égard, a montré le chemin qu'on peut suivre. La délégation lao lui exprime sa reconnaissance la plus profonde pour la main secourable qu'elle lui a tendue lors des graves événements qui ont secoué le royaume l'an dernier, événements où l'on a pu voir la marque évidente d'ingérences étrangères dans nos affaires intérieures. Celles-ci se poursuivent encore et nous voudrions qu'elles cessent définitivement afin que cette partie du Sud-Est asiatique connaisse enfin la paix. Le Laos doit cesser d'être un enjeu pour tel ou tel bloc, car un incendie pourrait s'y allumer qui, de proche en proche, embraserait bientôt d'immenses espaces et qu'on n'éteindrait plus.

106. Vous avez été plus ou moins au courant des difficultés actuelles du Laos, difficultés entretenues de l'extérieur par des intérêts politiques opposés. Conscients de la gravité de la situation de notre pays, que nous espérons passagère, nous nous abstenons volontairement d'en exposer ici les détails, ne voulant pas fournir une matière de plus à une propagande stérile et négative. Cependant, une enquête suivie et patiente, menée impartialement par un organisme accrédité, ne manquera pas de relever des traces d'ingérence de plus en plus voyantes de certaines puissances, bien que ces dernières s'ingénient à les camoufler.

107. La position géographique du Laos au cœur d'une zone névralgique où s'affrontent deux idéologies opposées est un handicap terrible à l'affermissement de son indépendance et de son intégrité territoriale. Dans cette tourmente de guerre froide, l'attitude qui lui paraît la plus raisonnable consiste à rester à l'écart. Ce faisant, nous pensons contribuer à limiter les frictions. Mais, dans le monde où nous sommes, une telle position ne sera efficiente que si elle est

*Reprise des débats de la 901^{ème} séance.

acceptée et appuyée par nos voisins et les grandes puissances.

108. Dans ce sens, nous avons accueilli avec beaucoup de sympathie l'idée de neutralisation du Cambodge et du Laos proposée à cette tribune, le 29 septembre 1960, par le chef d'Etat du Cambodge, S. A. R. le prince Norodom Sihanouk [877ème séance]. Nous y voyons la meilleure garantie de notre indépendance et de notre intégrité territoriale. Nous demandons à l'ONU et aux puissances intéressées au maintien de la stabilité et de la paix dans cette région d'étudier sérieusement la proposition de la délégation cambodgienne.

109. Permettez-moi de dire quelques mots sur le problème qui intéresse au premier chef toute l'humanité, le désarmement. L'échec retentissant de la Conférence "au sommet" de Paris, suivi de peu de celui des négociations des 10 puissances sur le désarmement, à Genève, a précipité le monde dans un torrent d'inquiétudes et d'angoisses, semant ainsi des foyers de crise, accumulant la peur — cette peur qui oppresse les cœurs des hommes de tous les continents. Devant ce courant tumultueux de la guerre froide, mon pays, le Royaume du Laos, se trouve désemparé. L'air est chargé de menaces de représailles, de destructions nucléaires, et les responsabilités des Nations Unies dans le domaine du désarmement s'en trouvent accrues. Ma délégation n'a pas la prétention de s'étendre sur ce problème, mais elle estime que l'ère des atermoiements devrait être close devant la montée des périls. Certes, nous savons que le débat sur le désarmement est dominé par la peur d'être dupe. Chacun soupçonne l'autre de lui tendre un piège et craint de faire les frais de sa bonne foi, car les relations internationales actuelles sont encore pleines d'inconnues. Tant que la méfiance et la suspicion subsistent, la volonté même la plus farouche de négocier, d'arriver à un quelconque accord sur le désarmement reste problématique.

110. C'est la raison pour laquelle nous implorons ceux qui détiennent le destin de l'humanité de s'attacher à dissiper la méfiance et à restaurer la confiance entre les peuples et les gouvernements. Il faut que celle-ci naisse et s'établisse pour que l'on puisse désarmer et libérer l'humanité du cauchemar d'une guerre catastrophique. Il est indispensable de saisir toutes les occasions qui sont offertes, tous les moyens dont nous disposons, pour sortir le plus rapidement possible de l'impasse actuelle. Ainsi, le Royaume du Laos ne peut qu'adresser ici la prière la plus pressante à ceux qui ont la connaissance et le monopole de ces armes nouvelles pour que, au nom des valeurs spirituelles et morales, au nom de la civilisation, ils aient assez de sagesse et de résolution pour s'engager dans la voie qui conduira à la délivrance de l'homme de toute crainte de l'autodestruction.

111. Ma délégation a été vivement émue par les attaques de certains pays contre l'autorité du Secrétaire général, M. Hammarskjold, auquel nous adressons l'hommage de notre reconnaissance et de notre profonde gratitude. Ses grandes qualités d'homme d'Etat, sa compétence, son esprit d'abnégation et son inlassable action pour la cause de la paix doivent commander le respect et la gratitude de tous. S'attaquer à la position du Secrétaire général c'est, à notre avis, saper les fondements mêmes de

l'ONU, c'est enlever aux petites nations le bastion de leur défense et de leur protection. Au moment où de nombreux pays d'Afrique font leur entrée dans cette grande famille internationale avec tout leur espoir et leur confiance, l'offensive de certaines puissances contre la plus haute autorité de l'Organisation nous rend perplexes. Ayant placé notre foi et notre confiance en l'ONU, nous sommes saisis par la crainte que cette organisation, attaquée, malmenée par ceux qui veulent en faire leur instrument, ne s'enfonce davantage dans les ornières du plus fâcheux passé. C'est pourquoi la délégation lao se réjouit sincèrement de voir M. Hammarskjold prendre la décision courageuse de rester à son poste de Secrétaire général, devant des attaques qui auraient ébranlé beaucoup d'autres; et il ne voit, dans la justification de sa détermination, que l'intérêt de la paix et celui de toutes les puissances qui ont besoin de la protection de l'ONU.

112. La délégation lao s'excuse d'avoir parlé longuement de ses inquiétudes et de ses idéaux politiques. Elle aurait voulu aborder seulement les problèmes qui intéressent ce qui s'appelle aujourd'hui le "tiers monde", auquel appartient le Royaume. Ces problèmes requièrent également une solution plus humaine que politique. Des millions d'êtres vivent dans un état précaire, que le désespoir peut envahir. Il faut leur donner l'espoir de jours meilleurs pour bientôt. Si l'humanité a progressé inégalement dans le domaine de la richesse et de l'aisance, la grande croisade concevable de ce siècle doit tendre à aplanir ces inégalités. Les nations ici réunies en ont, nous le croyons fermement, une conscience aiguë. Les peuples sous-développés manquent de ces acquisitions techniques qui ont fait la prééminence des grandes puissances; il y aurait intérêt à ce que ces acquisitions soient redistribuées entre tous, car nous sommes solidaires dans un monde en pleine évolution où les mieux pourvus actuellement devront se pencher plus attentivement sur le sort de ceux qui sont moins favorisés. Le Royaume du Laos a eu la chance de commencer à recevoir sa part de cette aide technique et économique d'Etats qui ne sauraient trop être remerciés de leur générosité. L'ONU notamment, après la visite du Secrétaire général, M. Hammarskjold, et la mission de ses collaborateurs, a dressé pour nous un plan d'aide qui commence à se réaliser. Des crédits importants nous ont été accordés par le Fonds spécial pour le Comité pour la coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong. L'aide des Nations Unies, conjuguée avec les aides bilatérales des nations amies, nous apporte déjà la preuve d'un élan de solidarité entre grands et petits Etats. Que cette œuvre soit continuée dans notre pays et ailleurs, sans souci d'engagement politique, dans un seul but humain, voilà la grande espérance du tiers monde, et rien ne saurait résister à un geste altruiste et désintéressé.

113. Je ne voudrais pas abuser de votre attention. Je désire cependant, avant de quitter cette tribune, livrer le sentiment de ma délégation en ce qui concerne les travaux de notre quinzième session. Le navrant spectacle de discorde, de lutte idéologique, de propagande effrénée, qu'offre l'Assemblée générale depuis le 20 septembre, n'est pas de nature à inspirer confiance, à éliminer des appréhensions, en un mot, à diminuer la tension internationale. A nos yeux, les sessions de l'ONU semblent être, pour les

grands de ce monde, une habitude; mais pour les petites nations, surtout pour celles qui renaissent à l'indépendance, ces sessions constituent une source d'espérance. Entre cette habitude des grandes puissances et cette espérance des petites nations, tous les efforts doivent tendre, à l'heure actuelle, vers un seul but: la sauvegarde de la paix en vue d'une réelle coopération internationale. La quinzième session est, pour l'Organisation des Nations Unies, une rude épreuve qui fera ressortir si, dans les rapports entre nations, les mêmes paroles revêtent chez les humains le même sens, et si la bonne volonté, l'honnêteté et la bonne foi peuvent faire partie d'un vocabulaire commun.

M. Illueca (Panama), vice-président, prend la présidence.

114. M. OKALA (Cameroun): En abordant pour la première fois cette tribune pour mêler, dans ce débat général, la voix de mon pays à celles de tous les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais, au nom de la délégation de la République du Cameroun, m'acquitter tout d'abord d'un devoir sacré que nous ont confié le Président de notre république, l'honorable Ahmadou Ahidjo — que tant d'entre vous ont écouté dans certaines commissions de cette assemblée, en 1958 et en 1959, lors du débat sur l'avenir de mon pays — et le Gouvernement du Cameroun, présidé par S. E. M. Charles Assalé. Mon propos est de vous exposer, sobrement mais aussi complètement que possible, la façon dont le Cameroun a abordé son indépendance le 1er janvier 1960.

115. Je disais que c'est pour nous un devoir sacré que de nous acquitter de cette dette morale, car vous n'ignorez pas que mon pays, placé sous la tutelle de la France en vertu des accords établis en conformité de la Charte de votre organisation, vous doit, plus que tout autre, de rendre compte de la façon dont l'indépendance, d'une part, et la démocratie, de l'autre, sont exercées au Cameroun.

116. En mars 1959, en conclusion des longs débats engagés ici pour doter notre pays d'un statut démocratique, l'Assemblée a adopté la résolution 1349 (XIII) dont l'économie peut se résumer ainsi: organisation d'élections libres et au suffrage universel le plus rapidement possible après la proclamation de l'indépendance; efforts sincères pour une réconciliation nationale.

117. Aussi tous les tenants des institutions démocratiques de notre pays ont-ils estimé que compte devait être rendu, afin que vous puissiez les uns et les autres en avoir le cœur net et avoir la conscience tranquille quant à la façon dont mon pays a tenu compte des directives contenues dans la résolution à laquelle nous faisons tout à l'heure allusion. C'est pour nous, Camerounais, un devoir à la fois de morale et de probité politique. Nous y attachons un grand intérêt. Aussi nous croyons-nous en mesure d'implorer votre attention et votre indulgence. Votre attention, car, comme dans toute gérance, il faut un bilan pour savoir si l'entreprise est bénéficiaire ou déficitaire, et vous vous devez d'être à même de tout connaître. Votre indulgence, car nous estimons qu'au moment où tant d'importants problèmes sont ici en discussion pour débarrasser l'horizon mondial de tous les nuages qui tendent à l'assombrir, il peut paraître pédant de la part d'un nouveau venu parmi vous — dont le premier et seul devoir aurait

dû être de vous écouter — d'aborder cette tribune en prétendant ne pas indisposer ceux qui sont habitués à entendre de grandes personnalités dire de grandes choses.

118. Mon pays a accédé à l'indépendance le 1er janvier 1960. Le gouvernement, en accord avec le parlement, a fixé un calendrier qui a été suivi à la lettre. Le souci principal des uns et des autres était de doter le plus rapidement possible le pays d'institutions démocratiques pouvant lui permettre d'entamer avec le maximum d'atouts la décolonisation, afin de donner une nouvelle orientation à l'administration, à l'économie et au système social du pays. Une commission de 42 membres — moitié parlementaires, moitié représentants des corporations — fut instituée aux fins d'élaborer un avant-projet de constitution, que devait adopter le Conseil des ministres. Ce projet devait ensuite être soumis au référendum pour recevoir la sanction du peuple. Le projet de constitution, qui reprenait tous les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que les principes de la Charte des Nations Unies, érigeait l'Etat du Cameroun en République. L'indivisibilité de celle-ci fut proclamée. La souveraineté du peuple aussi. Toutes les libertés y furent reconnues et garanties. Cette constitution, soumise au référendum populaire, fut adoptée le 21 février 1960 avec une majorité de plus de 250.000 voix, malgré une violente et virulente campagne de l'opposition. Un seul grand progrès: la campagne du référendum se passa dans la dignité, le sérieux et le calme, malgré l'activité fébrile des uns et des autres, ce qui dénotait une prise de conscience parfaite des citoyens de mon pays.

119. Après l'adoption de la Constitution, et toujours dans le cadre de la réconciliation de tous les Camerounais, le décret du 13 juillet 1955 portant dissolution de l'Union des populations du Cameroun (UPC) fut abrogé. L'UPC, la JDC (Jeunesse démocratique du Cameroun) et l'UDEFEC (Union démocratique des femmes camerounaises) furent rétablies. Une amnistie de fait fut accordée avec la seule condition de déclarer qu'on renonçait à la violence et qu'on la condamnait. Toutes ces mesures furent prises pour permettre à ceux des Camerounais qui étaient exilés volontaires à l'étranger de prendre part à la compétition électorale qui devait avoir lieu deux mois après. On pouvait croire que ces mesures, à elles seules, suffiraient à convaincre ceux-là mêmes qui prêchaient la violence du désir de tous les Camerounais de se réconcilier et de se rencontrer aux urnes afin de bâtir ensemble le pays sur les bases saines et solides de la réconciliation et de la fraternité retrouvée.

120. Si ceux qui résidaient au Cameroun applaudirent à ces mesures, ceux de l'étranger, par contre, confirmant la grande anecdote des exilés de tous temps et de tous pays qui n'ont rien appris ni rien oublié, décrétèrent le boycottage des élections, à l'exception de deux — dont l'ex-Premier Ministre, André-Marie Mbida, jusqu'alors réfugié à l'étranger, qui rejoignit le Cameroun pour préparer sa campagne électorale; le deuxième, M. Owono Mimbo, collaborateur de M. Moumié, fit acte de candidature et tous deux furent élus. Le second rejoignit le Cameroun après sa validation.

121. Les élections furent démocratiques et libres. La meilleure preuve est que, comme dans tous les pays démocratiques où le vote est libre, plusieurs ministres furent battus, dont un par une femme. Sur 1.940.438 électeurs inscrits, 1.349.739 sont allés aux urnes. La participation électorale globale a été de 69,55 pour 100. Ce chiffre est nettement supérieur à la participation aux consultations antérieures organisées sous l'administration de la tutelle. En effet, cette participation avait été de 42 pour 100 en 1946, 45 pour 100 en 1952 et 54 pour 100 en 1956. La participation n'a été inférieure à 50 pour 100 que dans un seul département, celui du Wouri, dont le chef-lieu est Douala, où la consigne de boycottage des élections, lancée de l'étranger, a été suivie, faisant tomber ainsi la participation à 30,37 pour 100 dans ce département. Dans les autres départements, la participation électorale a varié de 50 à 87 pour 100. Dans le département troublé du Bamiléké, 101.049 électeurs sont allés aux urnes, ce qui représente une participation électorale de 50,33 pour 100.

122. Le rapport des forces issues de cette compétition électorale donne à la nouvelle Assemblée la physionomie et la répartition suivantes. Sur 100 sièges à pourvoir, 53 sièges sont allés à l'Union camerounaise, 18 au parti de la réconciliation, 11 aux démocrates camerounais, 8 au groupe des progressistes, 8 à l'Union des populations du Cameroun, 2 à des non-inscrits.

123. Ce tableau est plus éloquent que tous les discours qui ont été prononcés ici et dans lesquels on vous a parlé du mythe des forces que représentait M. Moumié. Il est aisé de comprendre désormais pourquoi il répugne à celui-ci d'adopter et d'employer des méthodes démocratiques pour arriver au pouvoir. La seule possibilité qu'il lui reste, c'est d'entretenir un état de tension perpétuelle au Cameroun afin de s'emparer du pouvoir par la force. Ceci sort du cadre de la lutte honorable qu'on pouvait reconnaître à tous les patriotes camerounais lorsqu'ils se battaient pour acquérir l'indépendance, mais traduit bien la volonté d'une poignée d'individus qui veulent s'emparer du pouvoir à titre personnel et imposer au peuple un régime qu'il a toujours désapprouvé à travers tous les scrutins par lesquels il a pu manifester sa volonté souveraine.

124. Ma délégation se devait de mettre au clair cette situation afin que tous ceux qui ont cru servir la démocratie en prêtant aide et assistance aux exilés camerounais sachent que la lutte de ceux-ci n'est plus une lutte nationale, mais bien une épreuve de force qu'on s'emploie à imposer à un jeune Etat qui, de ce fait, doit employer toute sa vigilance pour la sauvegarde de l'ordre intérieur au lieu de la concentrer sur l'exécution des programmes de nature à consolider l'indépendance, si chèrement acquise, par l'avènement d'un bien-être qui fait la préoccupation de tous les jeunes Etats.

125. Après les élections du mois d'avril, l'Assemblée se réunit, au mois de mai, pour vérification des pouvoirs des nouveaux élus, constitution de son bureau définitif et élection du premier Président de la République. S. E. Ahmadou Ahidjo fut porté à la magistrature suprême de l'Etat par 89 voix sur 99 votants. Pour inaugurer sa nouvelle charge, le Président de la République du Cameroun proclama une amnistie générale, totale et inconditionnelle. Cet acte marquait la fin des mesures de réconci-

liation générale souhaitées par l'Organisation des Nations Unies en même temps qu'il démontrait l'esprit généreux de son auteur et de son équipe.

126. Mon gouvernement a estimé que le passé d'un homme ne doit pas empêcher sa rédemption; mais la rédemption du coupable ne doit pas contribuer à diminuer ou même à supprimer l'importance de la faute. C'est pour cela qu'en décrétant l'amnistie générale, totale et inconditionnelle, nous avons voulu pardonner à ceux-là mêmes qui, par un nationalisme qui se confond désormais avec le simple chauvinisme, ont continué à entretenir une situation de tension, oubliant le mal qu'a fait à notre pays une lutte fratricide désormais sans but, qui cache les vrais dessous de sa raison d'être.

127. S. E. le Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré devant cette assemblée, le vendredi 23 septembre 1960:

"... nous n'éprouvons aucune sympathie pour le capitalisme. Mais nous ne voulons pas imposer notre régime... à d'autres peuples." [869ème séance, par. 258.]

Et c'est là où le bât blesse car, justement, l'entretien de la lutte armée au Cameroun, dans une parcelle de son territoire indépendant, non plus contre le colonisateur, mais contre les institutions démocratiques issues de consultations populaires au suffrage universel, direct et secret, n'est plus la lutte de libération, mais la lutte en vue d'imposer un contexte idéologique soutenu et importé de l'extérieur afin de soumettre le peuple de mon pays à un régime politique dont il ne veut pas.

128. Après cette amnistie, comme il fallait s'y attendre, le président Ahidjo démissionna, et avec lui son gouvernement, pour faire place à un gouvernement d'union nationale où tous les partis politiques, y compris celui de l'UPC, furent conviés à collaborer à la grande œuvre d'unité nationale. Cette amnistie devait apporter la libération de plusieurs centaines de condamnés pour crimes odieux perpétrés sur des personnes physiques. Plusieurs condamnés à mort furent élargis et aucune prison n'a plus, dans son sein, un seul homme détenu pour un quelconque crime ou délit de caractère politique commis antérieurement au 8 mai 1960. Cette mesure, aussi générale et aussi inconditionnelle que l'avait souhaitée l'Assemblée générale des Nations Unies, devait logiquement enlever tout motif de séjour à l'étranger à tous ceux qui se disent exilés politiques.

129. Devant cette mesure généreuse du chef de l'Etat, l'UPC repoussa l'offre qui lui était ainsi faite de participer au gouvernement et repoussa, du même coup, la main qui lui était tendue pour une coopération harmonieuse de toutes les forces vives de la nation. Il devint, dès lors, évident que ces exilés volontaires revendiquaient le pouvoir à titre personnel, se souciant peu de la démocratie la plus élémentaire. C'est ainsi que, dès le mois de juillet dernier, apparurent encore au Cameroun des ordres de mort lancés de l'étranger pour troubler à nouveau l'ordre et la frêle économie de notre jeune république.

130. J'aime croire, ma délégation avec moi et le Cameroun tout entier, que les gouvernements sur le sol desquels ces ordres sont lancés pour tuer dans l'œuf notre jeune Etat ne sont pas au courant de tous

ces faits; nous aimons croire qu'on abuse de leur bonne foi et qu'on abuse de l'hospitalité qu'ils offrent à ceux qu'ils croient être de pitoyables exilés, alors qu'au fond, tout démontre désormais que, si de pareils actes se continuaient, nous ne manquerions pas d'accuser ces Etats de complicité active et agressive contre notre Etat. Ceci est d'autant plus grave que tout le monde parle ici de solidarité africaine. On serait tenté de se demander, parfois, où commence cette solidarité et où elle finit ...

131. Pour ce qui concerne mon pays, je déclare ici solennellement que, dans la tradition africaine, tolérer de pareils procédés de la part de ceux que vous hébergez constitue un acte d'hostilité. Le Cameroun n'a, dans son passé, eu de contestation avec aucun Etat africain; depuis son indépendance, il n'a aucune contestation avec un Etat quelconque; il ne demande qu'à entretenir les meilleures relations avec les uns et les autres.

132. Le Gouvernement de la République du Cameroun sort du suffrage universel. Comme vous venez de le voir, nous avons tenu nos promesses. M. Ahidjo vous a déclaré lui-même que les élections se feraient après l'indépendance. Nous avons travaillé à un rythme accéléré. Notre constitution a été établie et votée un mois après notre indépendance. L'UPC a été rétablie immédiatement; une première amnistie a été promulguée presque en même temps. Trois mois après notre indépendance, les citoyens étaient appelés aux urnes pour élire la première Assemblée nationale du Cameroun indépendant. Après cette élection, le Cameroun a élu son premier président de la République; presque aussitôt après, il a constitué son premier gouvernement d'union nationale, présidé par M. Charles Assalé et auquel les Upécistes refusèrent de participer. Une amnistie générale, totale et inconditionnelle fut promulguée, amnistie qui abrogeait les effets de toutes les condamnations intervenues entre le mois de mai 1955 et le 8 mai 1960.

133. Nous avons donc fait tout ce que nous pouvions pour prouver notre bonne volonté et notre désir que le dialogue soit repris avec tous les Camerounais, à quelque bord qu'ils appartenissent, pour construire un Cameroun meilleur. Malheureusement, nous n'avons pas été suivis; mais nous déclarons que nous ferons face à toutes nos responsabilités, en employant tous les moyens que la démocratie met à la disposition de tout gouvernement légal et légitime; car, telle que nous l'entendons, la démocratie n'a jamais été synonyme d'anarchie.

134. Ce compte rendu fait, vous me permettrez de dire quelques mots sur la position de mon pays à l'égard des problèmes de l'heure.

135. En bon Africain qui se respecte, je suis amené tout naturellement à parler des frères d'Afrique sur lesquels, hélas, ne s'est pas encore levé le soleil de la liberté et de l'indépendance. Il ne fait aucun doute pour nous, en tout cas, que les jours de l'occupation étrangère sont comptés.

136. Je voudrais que personne ne se méprenne sur mes propos et je reprendrai ici un thème qui m'est cher, à savoir que ceux qui ont pour habitude de publier des "extraits" doivent le faire honnêtement, et surtout ne pas se borner, par un souci de propagande ou de publicité, à ne restituer que des morceaux amputés et déformés de notre déclaration.

137. Pays d'expression française, qui avons adopté cette langue, qu'il nous soit permis d'évoquer, tout d'abord, le drame de l'Algérie. Depuis déjà bien longtemps et d'année en année, nous avons nourri l'espoir d'une fin honorable, heureuse, que dis-je, fraternelle, du conflit — une fin "à la française", empreinte d'hérolisme, de dignité, de générosité et de justice. La France a, en effet, beaucoup donné au monde, quant au génie du cœur et de la raison. L'arrivée au pouvoir d'un homme auquel, universellement, l'on s'accorde à reconnaître la notion du sens de l'histoire et une vue éclairée de la marche du monde, le général de Gaulle, a, à un moment donné, entrouvert la perspective de la solution. L'échec de Melun, comme l'échec de la Conférence "au sommet" de Paris, nous a à nouveau plongés dans le doute et dans l'angoisse. Du coup, le drame de l'Algérie devient l'arbre qui cache la forêt.

138. Lequel d'entre nous aurait pensé que, dans les milieux internationaux, la France pût prendre figure d'accusée? Quand on a été nourri de l'esprit de 1789, on ne peut arriver à comprendre qu'après avoir donné au monde tout le sens du mot liberté, les Français eux-mêmes encourent aujourd'hui le reproche de vouloir la refuser à d'autres. En cette période de fête, où nous sommes heureux de faire notre entrée dans le cercle international, nous eussions souhaité ne parler que le langage de la joie, mais force nous est de faire allusion à l'angoisse qui étroit aussi bien les Français que nous autres, amis de la France, lorsque nous pensons que, plus ce conflit se prolonge, plus il pose un cas de conscience à tous et à chacun. C'est avec amertume que nous constatons que cette attitude de la France permet de dire, comme le bon La Fontaine dans la fable "les Animaux malades de la peste":

*Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins,
Au dire de chacun, étaient de petits saints.*

Ce qui conduit certains orateurs à crier en chœur aujourd'hui, après avoir fait une plaidoirie pro domo: "Haro sur le baudet" ...

139. Que devient la France? Et pourquoi? Parce que cette affaire qui, dès le début, aurait pu trouver une solution normale dans un cadre fraternel, a été exploitée à dessein à cause des tergiversations de certaines classes dirigeantes françaises, tergiversations qui ont altéré le problème. C'est un scandale pour nous, qui savons ce que la France a fait pour la libération des peuples à travers le monde et les siècles, que de voir et de constater aujourd'hui qu'à cause du drame algérien qui est, comme je le disais tout à l'heure "l'arbre qui cache la forêt", tous ceux qui ont des régimes analogues au régime français lèvent la tête et se posent en censeurs. Du coup, on oublie certaines discriminations raciales, certaines répressions hardies et radicales, certains parages d'êtres humains qu'on ravalait au rang de bêtes, certaines spoliations de terres qui ont privé certains indigènes des terres hospitalières parce qu'il fallait qu'ils les abandonnent aux étrangers, certaines détentions arbitraires et indéfinies de leaders politiques dont personne ne prononce ici le nom, et qu'il ne vient à l'idée de personne d'évoquer.

140. Puisqu'il faut parler du colonialisme et des colonialistes, nous nous demandons au fond de nous-mêmes: est-ce un oubli, ou alors veut-on entretenir ici un certain complexe? Nous ne voulons pas tomber

dans l'excès de langage du loup de ma fable qui disait, pour cacher ses larcins et flatter le lion:

Eh bien! manger moutons, canaille, sottè espèce, Est-ce un péché? Non, non. Vous leur fites, Seigneur,

En les croquant, beaucoup d'honneur;

Et quant au berger, l'on peut dire

Qu'il était digne de tous maux,

Etant de ces gens-là qui sur les animaux

Se font un chimérique empire.

141. Voilà le drame. La France est, aujourd'hui, le berger qui est digne de tous les maux. J'aurais souhaité, quant à moi, que certains ne fissent pas de complexe et ne vinssent pas ici inciter les Africains à la haine du blanc, oubliant eux-mêmes qu'ils sont aussi les amis d'autres blancs. Les colonisateurs sont partout les mêmes. Quand nous reprochons à la France l'affaire d'Algérie, il ne faut pas oublier que nous reprochons aussi à d'autres les atrocités, les humiliations, les vexations, les injustices qui se pratiquent en Afrique sous d'autres drapeaux que celui de la France; c'est pour cela que je dis que nous, Africains, qui venons d'atteindre notre indépendance, sommes mieux à même de parler de ce problème. Nous en parlons parce que nous estimons qu'il est temps que toute la famille africaine fête son indépendance. Nous parlons d'autant plus librement de ce problème que le Cameroun n'est inféodé, de par son statut, à aucun ensemble. Il n'appartient ni à la Communauté française, ni au Commonwealth britannique, ni au bloc américain, ni au bloc soviétique. Ce qui écoeure ma délégation, c'est que, suivant qu'on appartient à l'un quelconque de ces blocs, on vient ici s'indigner de la seule attitude de la France, comme si elle était seule en Afrique à croquer les "moutons" que sont les Africains. On oublie qu'à côté, il y a d'autres "lions" qui les croquent tout aussi bien.

142. Evidemment, on fait du sentiment pour cacher les tares de son propre partenaire et faire paraître au grand jour celles du voisin; c'est l'éternelle histoire de la poutre et de la paille. Ma délégation aurait souhaité (avec tout le respect que je dois à leur qualité) que certains chefs d'Etat qui ont parlé ici avant moi traitent de toute l'Afrique souffrante, de toute l'humanité souffrante; qu'en même temps que nous réclamons l'indépendance de l'Algérie, ils réclamaient la libération de Jomo Kenyatta, qu'ils flétrissent la répression des Mau Mau, qu'ils réclamaient le retour des bonnes terres dont on a spolié les Wameru, enfin qu'ils réclamaient aussi l'indépendance immédiate de tous les territoires qui sont encore sous domination étrangère.

143. Je sais que mon propos ne réunira pas tous les suffrages des délégués présents dans cette salle. C'est une question de responsabilités. Chacun prend les siennes. En tout cas, ma délégation n'entend pas voir accrédié dans cette enceinte la conclusion de ma fable "les Animaux malades de la peste", où le bon La Fontaine disait en terminant:

Selon que vous serez puissant ou misérable,

Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

C'est pour cela que ma délégation, estimant l'ère de la colonisation révolue, aurait souhaité que l'on traitât de toute la question coloniale, de quelque côté qu'elle se situât.

144. C'est parce que nous sommes convaincus de la libération de l'Afrique que nous disons à la France combien nous aurions souhaité ne pas avoir à choisir entre l'amitié avec elle, notre tutrice d'hier, et la fraternité qui nous lie à notre sœur l'Algérie. Nous supplions la France de nous éviter la cruauté d'un tel choix. Comme nous aurions souhaité mêler, dans une même accolade affectueuse, l'Algérie et la France! La solution est pourtant là, toute formulée et acceptée par les deux parties: autodétermination, Algérie algérienne, deux expressions toutes françaises et qui rendent bien leur sens. Ce que l'esprit a conçu doit pouvoir se mettre à exécution.

145. Cette guerre, on l'a dit, a trop duré. Elle creuse malheureusement, par les larmes accumulées et le sang versé, un fossé grandissant entre deux communautés que condamne à la coexistence un passé de nobles souvenirs. Souvenir des Algériens se battant sur le sol de France, pour la France, pour la défense des libertés qu'une certaine catégorie de Français se refusent aujourd'hui à leur reconnaître. Cette guerre, on l'a souligné, décime deux jeunesses nourries ensemble à la source d'une même culture dont elles tirent les mêmes raisons de se battre. S'il n'y a aucune différence entre cette mère française qui pleure un fils tombé en embuscade, et cette autre mère algérienne qui pleure son fils, souvent du même âge, fauché par une balle française, alors la raison doit surmonter cette tragédie douloureuse.

146. Nous voulons croire à la France, nous souvenant que c'est avec son aide, son appui et son amitié que nous sommes entrés dans cette enceinte. Nous espérons qu'elle mettra tout en œuvre, avant qu'il ne soit trop tard, pour que, le plus tôt possible, elle conduise aussi l'Algérie à ces mêmes bancs, gardant encore avec elle son amitié. Puisse notre appel être entendu pour que cette affaire algérienne, qui divise tant de familles françaises et tant de familles algériennes, connaisse une issue qui, tout en garantissant le respect des droits des individus et des minorités ethniques, réponde à la volonté des Algériens de connaître, après l'Afrique noire, la douceur de la liberté. La France, en prenant pareil chemin, nous évitera le drame d'avoir à trancher dans le vif, acculés que nous sommes au choix entre l'amitié dont je parlais tout à l'heure et la solidarité.

147. Non moins douloureux est cet autre drame, celui du Congo, capitale Léopoldville. Ma délégation, conformément à la position officielle prise par le Gouvernement de la République du Cameroun, déclare solennellement qu'il ne saurait être question de remettre en cause l'indépendance du Congo. Elle déclare, avec une égale force, que l'intégrité du Congo est à ses yeux sacrée et indivisible. Mais qu'il me soit permis d'affirmer que, si rien n'a été tenté afin de réduire ou de mettre fin à la sécession du Katanga, c'est parce que certains "grands", au lieu de proposer leur médiation entre tous les éléments en puissance, ont cru bon de devoir appuyer une certaine intransigeance qui se manifestait également de l'autre côté, cristallisant ainsi les positions de l'une et l'autre partie. Nous estimons qu'avant de parler de donner au Gouvernement central du Congo une aide armée, on aurait dû essayer, utilisant l'influence que nous reconnaissons à certains leaders africains, de tenter de rapprocher les positions des

uns et des autres — ce qui, je crois pouvoir l'affirmer, aurait évité de jeter de l'huile sur le brasier.

148. Quoi qu'il en soit, et pour ne pas transformer cette assemblée en une réunion de "regrets des occasions perdues", nous estimons qu'il n'est pas trop tard pour que le problème congolais soit placé dans son véritable contexte.

149. Tout d'abord, nous avons entendu, ici et ailleurs, les thèses les plus diverses sur ce drame. Nous avons écouté les protestations énergiques de la Belgique. Nous avons enregistré ici même des statistiques grâce auxquelles on a voulu démontrer que le capital intellectuel laissé au Congo par la Belgique était de nature à susciter l'envie d'autres pays anciennement colonisés. A la lumière des événements et sans vouloir mettre en doute les déclarations du représentant de la Belgique, qu'il me soit permis de dire en passant que la statistique qui a été livrée à notre méditation, si elle nous satisfait quant aux chiffres qu'elle annonce concernant le taux de scolarisation, a trait à une scolarisation qui ne peut se rapporter qu'aux cycles primaire et élémentaire. Mais ce qu'a oublié de nous donner le représentant de la Belgique, c'est la statistique du cycle secondaire et du cycle supérieur. Ceci nous amène à dire que la question reste entière, car ce qui nous aurait intéressés pour le moment, c'est d'entendre énoncer les chiffres des cadres prêts à prendre en main la gestion des affaires du Congo plutôt que ceux des cadres d'avenir que préparent les cycles primaires dont la statistique, il faut le reconnaître, est honorable.

150. Quoi qu'il en soit, il nous plaît de rendre hommage à la prompt intervention de l'ONU au Congo, qui a enlevé, dès lors, toute justification à l'intervention d'une force étrangère sur le sol national congolais. Les contingents des Nations Unies permettent à présent que soient apaisés les scrupules d'ordre sentimental qui ont été invoqués ici quant à la sécurité des personnes et des biens.

151. Certains ont voulu, ici, faire endosser au Secrétaire général la responsabilité de la complexité actuelle, de plus en plus trouble, de la situation. Si l'erreur est humaine, acceptons donc parfaitement toute possibilité d'erreur dans l'application des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et remémorons-nous d'autres affaires dans lesquelles l'action de l'Organisation des Nations Unies, tout aussi énergique, a été accusée de partialité par un camp qui n'était pas le même qu'aujourd'hui. In medio stat veritas.

152. Mais ce que nous dénonçons ici avec la plus vive énergie, c'est cette passion qui veut que chacun s'efforce de choisir son homme au Congo, comme si les affaires du Congo n'étaient plus les affaires des Congolais eux-mêmes. Non, nous ne pouvons accepter que nos Etats deviennent des enjeux pour lesquels les grands se mesurent. Nous nous réservons, en Afrique, le droit absolu de choisir nos hommes. Qu'on ne vienne pas crier à la confusion après y avoir ajouté soi-même, et dans le dépit de n'avoir pu imposer l'homme de son cœur. L'Organisation des Nations Unies est allée au Congo pour aider l'Etat congolais à travers le gouvernement légitime. Elle n'est pas allée au Congo pour y asseoir le prestige d'une personnalité déterminée. Qui est

le gouvernement légitime? C'est au peuple congolais de le dire.

153. Ma délégation, quant à elle, estime que le Secrétaire général des Nations Unies a fait preuve d'une parfaite impartialité, je dirai, tout court, d'une impartialité qu'il me plaît de souligner.

154. Le limogeage de M. Lumumba est une action indépendante du chef de l'Etat congolais, qui est intervenu dans le cadre de l'article 22 de la Loi fondamentale. J'ai eu la malchance d'avoir dans mes archives le texte contenant toutes les résolutions des "tables rondes" de Bruxelles, tous les commentaires possibles et imaginables, ainsi que le texte intégral de la Loi fondamentale, dont l'article 22 est ainsi conçu: "Le chef de l'Etat nomme et révoque le Premier Ministre et les ministres." La décision du chef de l'Etat, ayant revêtu le caractère formel édicté par les dispositions de l'article 20 — à savoir: "Aucun acte du chef de l'Etat ne peut avoir d'effet s'il n'est contresigné par un ministre qui, par cela seul, s'en rend responsable" — est désormais légale.

155. Aux termes de tout ce qui précède, il est légalement impossible à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général d'infirmier ou de modifier un acte aussi juridiquement constitutionnel que l'acte de déposition de M. Lumumba. La passion qui fait qu'on ne veut pas voir, ou reconnaître, le rôle de neutralité adopté par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de cette décision du chef de l'Etat provient du fait que certains veulent se substituer au peuple congolais pour choisir les hommes appelés à les gouverner en donnant leur préférence à un homme plutôt qu'à un régime. En droit pur, l'ONU ne peut infirmer une loi interne d'un pays. Le rôle du Secrétaire général était d'aider le gouvernement central, mais l'ONU n'a pas le droit d'apprécier qui est celui qui est à la tête de ce gouvernement central.

156. Vous me direz que, M. Lumumba limogé, son successeur aurait dû, lui aussi, avoir l'investiture du Parlement congolais. Je vous l'accorde, mais, en attendant cette investiture, il ne peut plus être question de Lumumba dont l'acte de destitution a été contresigné par deux membres du gouvernement. Jusqu'à ce que la Loi fondamentale soit modifiée, l'acte de déposition est, en soi, assez complet pour que le "cas Lumumba" soit définitivement écarté.

157. Le chef de l'Etat a nommé M. Ileo comme successeur à M. Lumumba. M. Ileo devait se conformer aux termes de l'article 37 de la Loi fondamentale que je cite:

"Dans les 48 heures de la nomination de ses membres, le gouvernement se présente devant les chambres en vue d'obtenir leur confiance. Celle-ci est acquise à la majorité absolue des voix de tous les membres qui composent chacune des deux chambres."

Il appartenait au Parlement congolais d'accorder ou de refuser l'investiture à M. Ileo. Il ne lui appartenait même pas, en vertu de la Loi fondamentale, d'apprécier la décision du chef de l'Etat.

158. Le Président de la République de Guinée nous a entretenus, du haut de cette tribune [896ème séance], des dispositions du préambule de la Loi fondamentale et il nous a dit que le chef de l'Etat était irresponsable, qu'il n'avait par conséquent aucunement le

droit de révoquer le Premier Ministre. Je ne voudrais pas qu'il fût dit que je combats cette interprétation. Je voudrais qu'il soit dit et admis que je la complète et il vous appartiendra d'apprécier si le complément que je sou mets à votre méditation est de nature à donner lieu à une interprétation autre que celle que contient le dispositif de la Loi fondamentale. S'il est dit dans le préambule que le chef de l'Etat est irresponsable, cela ne veut pas dire que la Loi fondamentale ne lui donne aucune responsabilité. Cela veut tout simplement dire que, en tant que chef d'Etat, il ne peut être responsable devant le Parlement, et nous savons tous, en droit constitutionnel, ce que cela signifie. Comment peut-on admettre un seul instant qu'un chef d'Etat soit irresponsable devant sa nation? C'est une absurdité, et je ne ferai l'injure à personne de croire qu'elle peut s'accréditer dans cette enceinte.

159. Qu'il me soit permis de donner lecture d'un passage de la brochure de François Périn intitulée Les institutions politiques du Congo indépendant au 30 juin 1960 (je vous ai parlé de cette brochure que j'ai trouvée, par un malheureux hasard, sur mon chemin, et j'en profite). Voici ce que dit le dixième alinéa du chapitre III qui traite du régime politique de l'Etat congolais:

"Le système du chef de l'Etat irresponsable présente des avantages et des inconvénients. L'avantage principal est de donner au chef de l'Etat un prestige moral considérable auprès des populations. En effet, le chef de l'Etat, en raison de son statut, apparaît comme un symbole de la nation, placé au-dessus des querelles et au-dessus des débats politiques auxquels il ne prend pas publiquement part. Les erreurs sont nécessairement endossées par les ministres responsables."

Ce n'est pas moi qui ai écrit cela. Ce sont les auteurs de la Loi fondamentale qui l'ont dit dans le préambule dont quelques extraits ont été donnés ici.

160. Dans le cas qui nous intéresse, l'irresponsabilité du chef de l'Etat ne peut être invoquée lorsque celui-ci révoque le Premier Ministre en vertu de l'article 22, dont j'ai donné lecture. Je n'ai pas besoin d'insister: ce problème a été compris dans son exacte interprétation, eu égard aux dispositions de la Loi fondamentale, par les représentants de l'Organisation des Nations Unies au Congo. S'ils avaient agi autrement, ils auraient contrevenu aux dispositions de cette loi fondamentale.

161. La seule chose qui reste maintenant est que l'ONU, comme l'a suggéré la Nigéria, permette au Parlement congolais de se réunir le plus tôt possible afin d'accorder ou de refuser la confiance au successeur de M. Lumumba. Et, si, par un compromis, le chef de l'Etat appelait M. Lumumba pour succéder à M. Lumumba, ce serait un autre acte régulier qui permettrait alors à M. Lumumba de recourir à la formule de l'article 37 de la Loi fondamentale, c'est-à-dire de demander la confiance du Parlement. Mais le gouvernement Lumumba du 30 juin 1960 n'a plus aucune existence légale et, s'il revenait au pouvoir, ce ne pourrait être qu'en vertu d'une nouvelle nomination du chef de l'Etat, suivie d'une nouvelle investiture par les chambres, aux termes de l'article 37.

162. Voilà comment l'Organisation des Nations Unies doit traiter le problème congolais. Nous n'aurions pas donné toutes ces explications si certains n'avaient pris des positions qui nous ont obligés à donner ces informations à l'Assemblée pour qu'elle prenne les dernières décisions en toute connaissance de cause. Nous n'avons aucun intérêt au Congo, aucun homme à y imposer. Notre position ne peut être que celle d'une délégation qui a le seul souci d'éclairer l'Assemblée, tout en faisant appel à cette assemblée pour qu'on abandonne la désagréable habitude de discuter "personnes" au lieu de discuter "principes". Les Congolais ne se sont pas battus pour que d'autres leur imposent leurs guides. La querelle des hommes du Congo n'a pas sa place à l'ONU.

163. Le débat qui est inscrit est ouvert et ma délégation se réserve le droit de faire connaître, le moment venu, sa position plus en détail. Aussi, pour nous, le chaos actuel est provisoire et trouvera sa solution à bref délai. L'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général ont bien mérité du Congo et de la paix, car, sans eux, une nouvelle Corée se fût ouverte en plein cœur de l'Afrique. L'Organisation des Nations Unies a pleinement joué son rôle en garantissant l'indépendance du Congo et en sauvant la paix.

164. Que l'on nous permette, dès lors, d'exprimer nos réserves devant cette avalanche fébrile de propositions, dont quelques-unes très surprenantes, pour la modification des structures de notre organisation. Une certaine presse n'est-elle pas allée jusqu'à envisager l'instauration d'un vote pondéré? Prend-on peur, soudain, devant notre apparition substantielle dans le concert des nations et la perspective de voir cette participation aller en augmentant? Hier ignorés, nous venons prendre place et rang dans l'histoire. Nous sommes pourtant assoiffés de paix, parce que moins nantis. Nous ne sommes susceptibles d'inquiéter personne. C'est nous qui risquons, au contraire, d'être inquiétés. Méconnus au moment de la conception de l'équilibre au sein de l'Organisation, nous revendiquons notre place dans les organes spécialisés: Conseil de sécurité, sièges permanents, etc. Nous rejetons formellement les échafaudages de triumvirat que l'on nous propose. Leur histoire est fameuse depuis la Rome antique. Un duumvirat célèbre n'a pu survivre, de nos jours, dans un pays pourtant collectiviste.

165. Nous l'avons déjà dit: L'Organisation des Nations Unies est notre suprême recours et la garantie de nos frères souverainetés. C'est, selon ce mot magnifique de M. Hammarskjöld, "notre organisation à nous, petites nations", et nous ne pouvons tolérer qu'on introduise dans l'organe suprême d'exécution, dont nous attendons promptitude et célérité pour notre survie en cas d'agression, les discussions paralysantes qu'implique une direction collégiale. Nous tenons à l'Organisation des Nations Unies et sa survie garantit notre propre survie.

166. Qu'il me soit permis de ne pas descendre de cette tribune sans avoir donné l'humble avis de la délégation de la République du Cameroun sur le grave problème du désarmement. Nous avons, comme tous les peuples, fondé beaucoup d'espoirs sur la réussite de la Conférence "au sommet" de Paris. Nous avons été déçus parce que la tension mondiale est remontée, à ce moment-là, à son paroxysme,

après l'échec retentissant de cette conférence. Les "Grands" de ce monde — les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques — qui ont tout mis en commun pour délivrer le monde de l'emprise hitlérienne, se trouvent aujourd'hui être des antagonistes dont la mécontente inquiète toutes les nations. L'accumulation des engins de destruction par les uns et les autres est capable d'amener l'anéantissement de l'humanité. Notre angoisse qui n'était pas justifiée au début, du fait qu'il restait encore l'espoir d'un rapprochement entre ces deux géants, est devenue une véritable anxiété depuis que nous nous sommes aperçus que ces deux Grands refusaient même la simple invitation à parler. Nous sommes en droit de redouter le pire.

167. Jamais les armements n'ont été aussi importants et aussi perfectionnés. Autant les premières déclarations des chefs des puissances atomiques ont suscité de l'espoir, autant les derniers discours nous remplissent d'inquiétude.

168. L'histoire n'étant qu'un éternel recommencement, nous vivons aujourd'hui, exactement, l'atmosphère de 1938 ... On parlait aussi du désarmement dans les antichambres de feu grand-mère la Société des Nations. Cette fille genevoise, qui aimait les sensations fortes, avait aussi des amants terribles à qui elle aimait dire à chaque instant: "Chéri, fais-moi peur." Parmi ses amants terribles, il en fut un qui lui fit vraiment peur, si bien qu'un jour elle en mourut. La fille new-yorkaise, l'actuelle Organisation des Nations Unies, née après les tourments de la grande conflagration de 1939-1945, reprend, sur l'île de Manhattan, les goûts singuliers de sa défunte mère, et on reparle, comme par le passé, de désarmement. Si sa mère n'avait qu'un amant terrible, elle en a deux, de taille ... Le troisième, dont l'ombre plane sur toutes nos délibérations, soupire dans l'antichambre, dans l'attente d'entrer, lui aussi, en scène. Cela ne fait pas seulement peur à cette organisation, mais fait peur au monde entier, et nous sommes en droit de nous demander si nous ne sommes pas à la veille d'un autre coup de force qui, celui-là, emportera et l'Organisation, et la planète entière ...

169. Nos pays, qui sont de petits pays, ne fabriquent pas d'armements. Nous nous refusons à être le champ d'exercice où l'on vérifie, avec une moue apitoyée, la vétusté des "joujoux" désormais archaïques que constituent, pour les Grands, les armements dits "classiques". Pour l'Afrique, ces joujoux l'inquiètent. L'avenir de l'humanité repose donc sur ce que feront les Grands. C'est pour cela que nous les supplions de taire leurs dissensions et de penser que l'ère du règlement des conflits par les armes est révolue. Il est temps qu'ils comprennent qu'en persistant dans leur désaccord, ils desservent la cause de l'humanité.

170. Tout en accueillant avec faveur les offres d'assistance faites ici et ailleurs par certains chefs d'Etat aux pays sous-développés, ma délégation souhaiterait, quant à elle, que cette assistance soit dépouillée de tout caractère d'aumône ou de charité incompatible avec notre dignité d'hommes, pauvres, certes, mais d'hommes libres quand même. Cette assistance n'aura de valeur, à nos yeux, que lorsqu'elle revêtira le seul caractère de coopération internationale entre Etats, d'une part, pour consolider notre indépendance nationale et, d'autre part, pour

supprimer toutes causes de nature à engendrer le mécontentement capable de troubler la paix nationale. Notre organisation doit s'efforcer de faire comprendre à tous ceux dont l'économie leur permet de participer à cette œuvre d'assistance que celle-ci atteindra son but quand elle sera telle que tous les nouveaux Etats sous-développés pourront l'accepter sans abandon de souveraineté et sans qu'elle soit assortie de conditions politiques. S'il en était autrement, la République du Cameroun préférerait voir ses fils mourir pauvres, mais debout, plutôt que de les voir vivre, mais à genoux.

171. Ma délégation a apprécié l'appel lancé par le Premier Ministre de la Nigéria en faveur de la République du Congo ex-belge. Elle est prête à proposer à son gouvernement des mesures urgentes pouvant permettre aux établissements scolaires de mon pays de recevoir, dans un proche avenir, les jeunes Congolais capables d'y suivre un enseignement classique du cycle secondaire complet. Elle aimerait, pour que cette assistance technique à apporter à l'Etat congolais soit efficace, qu'une réunion des responsables africains se tienne très prochainement en Afrique pour établir l'inventaire des besoins urgents à satisfaire.

172. Tout en prenant acte des sacrifices consentis par les blocs soviétique et occidental dans la lutte contre le totalitarisme hitlérien et de la part active prise par les pays socialistes dans l'organisation de la propagande de la lutte de libération des peuples colonisés, qu'il soit permis à ma délégation de dénoncer ici le danger qu'il y aurait à importer en Afrique, où nous voulons éviter tout heurt entre l'Est et l'Ouest, une idéologie qui semblerait prendre parti pour l'un ou l'autre de ces deux blocs antagonistes.

173. Nous dénonçons avec une égale force l'institution, dans les nouveaux Etats indépendants, de la subversion qui ne tend à rien d'autre qu'à supplanter dans ces pays tout ce qui peut rappeler l'Occident pour le remplacer par un nouveau mode de vie qui n'est que celui du marxisme léniniste. Il faut permettre à l'Afrique de se construire en dehors de toute compétition idéologique, car elle ne sera plus l'Afrique si nous la vidons de tout le fond de sa philosophie propre. La négritude est, en même temps, une philosophie, une civilisation qu'il nous plaît de conserver; ce serait, à notre sens, une pure folie que de la détruire pour la remplacer par un européanisme qui ne ferait de nous que des déracinés ayant détruit leur passé sans chance d'un avenir de gloire. Tout nous commande de développer le rayonnement de l'Afrique si nous ne voulons pas être accusés par des générations futures d'avoir fait bon marché de notre continent sans tenir compte de sa texture géographique, physiologique et physique.

174. D'autres, avant nous, ont dit ce qu'ils pensaient des conceptions du monde qui consacrent la domination de certains peuples sur d'autres peuples à la faveur de la force, des intérêts ou de la race. Sortant de la colonisation nous-mêmes, nous serons évidemment les derniers à tolérer toute forme de contrainte étrangère sur un peuple et sur des individus, toute sorte d'entrave à la libre disposition des populations par elles-mêmes. Comment est-il donc possible, si ce n'est du fait de ces paradoxes et de ces contradictions stupéfiantes dont est tissée la vie des hommes, que les nations qui tirent

argument de leur culture, qui peuvent revendiquer les réalisations les plus sensationnelles que le génie humain ait pu créer, comment est-il possible que ces nations aussi intelligentes, dont nous tenons la Déclaration universelle des droits de l'homme et des exemples si éloquents de défense de la liberté, qui parlent de la "libération de l'homme", qui exaltent leur fierté de nation, comment est-il possible que ces intelligences n'arrivent pas à comprendre que nous avons une soif identique de liberté, une aspiration identique à une fierté nationale?

175. Nous ne craignons pas de redire, au risque de nous répéter, que nous condamnons, aussi solennellement qu'énergiquement, toute colonisation politique ou idéologique. L'impérialisme idéologique est aussi néfaste et odieux que l'impérialisme d'intérêts. Que l'on nous comprenne: le monde n'est beau que parce qu'il est divers. Nous serions bien mal à l'aise dans cette enceinte si nous avions tous un même visage et une même couleur. N'en viendrions-nous pas à douter d'être chacun soi-même? Avis donc à ceux qui, d'une manière ou d'une autre, veulent nous façonner à leur image, contre Dieu et contre la nature. Chimère que cette vue qui veut faire de certaines parties de l'Afrique des parties de l'Europe ou d'ailleurs. Dieu et la nature ont fait les mers, les océans et les montagnes pour départager les hommes. Même lorsqu'il nous arrive de survoler les obstacles, ils servent encore de points de repère pour notre orientation sur la planète.

176. Chimère encore l'idée de ceux qui pensent modeler notre forme d'esprit. L'histoire est là, têtue, opiniâtre. L'Afrique a survécu à l'une des hontes les plus avilissantes de l'histoire de l'humanité: le marché d'ébène ou traite des nègres. Demain, plus vivante que jamais, elle sortira victorieuse, que dis-je, la voici déjà qui livre la dernière bataille de sa libération. La colonisation et l'impérialisme voleront en éclats comme se volatilise la brume matinale, chassée par ce vent irrésistible dont l'Afrique a seule le secret, qui est la poussée des aspirations indomptables vers la liberté de toutes nos populations.

177. Ceci sera mon dernier propos. Si j'ai évoqué tous ces problèmes, je n'ai pas voulu leur donner un ton d'acrimonie ou un ton acerbe. Nous estimons qu'entre hommes toutes les questions peuvent se régler si nous restons tous de bonne foi. Et c'est cette bonne foi qui a présidé à la création de cette organisation. C'est cette bonne foi, que nous mettons en chacun de vous, qui fera la grandeur des peuples, l'amitié des hommes, la fraternité des hommes pour que vive la démocratie à travers un monde libre.

178. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le représentant de Cuba a demandé la parole pour exercer son droit de réponse.

179. **M. BISBE** (Cuba) [traduit de l'espagnol]: A la 897ème séance plénière, le 10 octobre dernier, **M. Coronado Lira**, parlant au nom de la délégation du Guatemala, a fait une réponse aussi longue qu'excessive aux accusations portées contre le Gouvernement guatémalien par notre ministre des affaires étrangères, **M. Raúl Roa** [892ème séance]. Les membres de l'Assemblée auront pu constater que, lors des trois polémiques qui nous ont opposés à la délégation du Guatemala, nous nous sommes bornés à exercer notre droit de réponse. Il est clair

que, dans de telles polémiques, les apparences n'expliquent pas tout.

180. Qu'arrive-t-il au Gouvernement du Guatemala? Qu'est-ce qui trouble sa conscience et l'effraie? Qu'est-ce qui lui fait voir des fantômes de toutes parts ou l'empêche de dormir? Qu'est-ce qui lui fait imaginer dans son délire la silhouette prestigieuse de **Jacobo Arbenz**, symbole des revendications populaires, et lui fait voir des expéditions partant de Cuba, qui ne se matérialisent jamais et, par conséquent, n'arrivent jamais à destination? A la 874ème séance, le 27 septembre dernier, le représentant du Guatemala a tout d'abord parlé de 2.000 soldats qui s'entraînaient dans la province de **Camagüey** en vue d'envahir le Guatemala. J'ai nié cette accusation fantastique et rappelé à l'Assemblée que le Gouvernement révolutionnaire cubain a affirmé et réaffirmé son attachement inébranlable au principe de la non-intervention. J'ai ajouté, sans intention ironique: "Que le représentant du Guatemala se rassure: il n'y a pas, au **Camagüey**, 2.000 soldats qui s'entraînent pour envahir son pays." La délégation du Guatemala n'a plus parlé des 2.000 soldats à l'entraînement dans la province de **Camagüey**. Nous sommes heureux d'avoir pu apaiser ses craintes.

181. Toutefois, dans le New York Times du 4 octobre dernier, on a pu lire qu'une goélette sans pavillon, nommée La Cubana, avait été repérée dans les eaux territoriales atlantiques du Guatemala. Selon l'article du New York Times — et les données du Gouvernement guatémalien ne sont pas plus complètes que celles que contenait cet article — l'aviation a obligé la goélette à quitter les eaux territoriales et, le jour suivant, le navire a été aperçu à proximité de l'île de **Cozumel**, donnant de la bande à bâbord. Nous ne sommes pas surpris que la vive imagination guatémaliennne se soit enflammée à cette nouvelle. On a dit tout d'abord que la goélette portait des armes et était attendue par des éléments communistes. Selon une autre version du Gouvernement du Guatemala, la goélette était l'avant-garde d'une flottille d'invasion, organisée pour envahir le Guatemala et renverser son gouvernement. Nous sommes sincèrement navrés de devoir ennuyer l'Assemblée en répondant à cette nouvelle accusation guatémaliennne. Il faut tout de même se demander sérieusement ce qu'il reste de cet épisode. Si la goélette transportait des armes, où sont ces armes? Si la goélette était l'avant-garde d'une flottille, où sont les autres unités de cette flottille? Car, si l'héroïne de contrebande, comme celle dont faisait récemment trafic un diplomate guatémalien arrêté dans cette ville, peut se dissimuler dans des valises, des armes de contrebande, elles, ne peuvent se dissimuler aussi facilement. Quant à la flottille, il faut supposer que la mer des Caraïbes, avide de si justes revendications, l'a engloutie.

182. Mais, s'il ne s'agit plus des 2.000 soldats à l'entraînement dans la province de **Camagüey**, il ne s'agit pas non plus de la goélette ou de la flottille d'invasion; cette fois, **M. Coronado Lira** nous dit qu'il y a, dans la sierra Maestra et dans la sierra d'**Escambray**, des avions à réaction, fabriqués derrière le "rideau de fer" et pilotés par des aviateurs chinois et des aviateurs cubains formés par eux; il nous parle de tanks légers et lourds et de milliers d'armes récemment reçues d'URSS pour être utilisées dans une guerre d'agression, en montagne.

Où s'arrêtera l'imagination fébrile guatémaliennne? Le représentant du Guatemala n'est pas obligé de connaître notre géographie comme notre ministre M. Roa connaît, prétend-il, celle de son pays; mais, s'il la connaissait, il ne transformerait pas nos grandes zones montagneuses en bases d'avions à réaction.

183. De toute évidence, ceci correspond à un sentiment de crainte et à un plan parfaitement établi. Le Gouvernement actuel du Guatemala, fait sur mesure pour le Département d'Etat des Etats-Unis, créé pour l'usage et la convenance personnelle de ce dernier, en est réduit au rôle misérable d'instrument de la politique américaine. Il y a de la crainte dans l'attitude du Guatemala, mais il n'y a pas seulement cela. La manœuvre guatémaliennne est un écran de fumée derrière lequel le Gouvernement du Guatemala cache son intention d'attaquer le Gouvernement révolutionnaire de Cuba. Derrière les accusations absurdes portées contre notre gouvernement se cache l'intention du Guatemala de servir de tremplin au Département d'Etat pour tenter d'écraser la révolution cubaine. Cette intention, notre ministre M. Roa l'a dénoncée dans sa réponse du 7 octobre à laquelle nous souscrivons pleinement. On dit que Cuba va attaquer parce que l'on cherche en réalité à attaquer Cuba. L'expédition qui a débarqué il y a quelques jours près de Baracoa et qui a été détruite, ainsi que la force contre-révolutionnaire vaincue dans la zone d'Escambray, confirme notre affirmation. Ces tentatives ne s'arrêteront pas là. L'avenir le montrera. Ce n'est pas Cuba qui va attaquer; c'est Cuba qui va être attaquée. Nous le savons parfaitement, mais, contrairement au Guatemala, nous n'en perdons pas le sommeil. Sûrs de notre triomphe, nous attendons tranquillement les ennemis — ceux de l'intérieur et ceux de l'extérieur — qui prétendent nous détruire.

184. M. Coronado Lira se plaint que l'on parle constamment de l'affaire du Guatemala. Nous parlons du renversement du Gouvernement démocratique de Jacobo Arbenz en 1954, par la volonté expresse non pas du peuple guatémaliennne, mais du Département d'Etat des Etats-Unis. M. Lira nous a dit: "Les Guatémaliens en ont assez d'entendre parler de "l'affaire du Guatemala", en voulant dire par là que notre pays a été victime d'une agression de la part d'une puissance du continent." [897ème séance, par. 188.] Sur ce point, je l'avoue humblement, je ne peux rien faire pour M. Coronado Lira, ni pour les Guatémaliens qui pensent comme lui. Qu'ils le veuillent ou non, ils devront entendre parler de l'affaire du Guatemala, car cette affaire appartient déjà à l'histoire de l'Amérique latine. Ce n'est pas une question dont l'histoire doit juger; c'est une question sur laquelle l'histoire a déjà porté un jugement sans appel.

185. Permettez-moi de rappeler l'excellent livre de M. Guillermo Toriello, La Batalla de Guatemala (La bataille du Guatemala), dont les pages indignées, pleines d'informations et d'arguments, racontent comment l'United Fruit Company et le Département d'Etat des Etats-Unis sont intervenus pour régler le sort de la démocratie de ce pays frère. L'ouvrage retrace le "master plan" élaboré pour réprimer une révolution qui s'était risquée, comme celle de Cuba, à réaliser la réforme agraire et à s'opposer aux monopoles américains; il expose les manœuvres

diplomatiques de l'impérialisme américain qui, lors de la dixième Conférence interaméricaine, aboutirent à l'adoption de la résolution 93, laquelle, sous prétexte de protéger le continent américain contre l'intervention du communisme international, constituait, en fait, un retour à la "big stick policy" du Département d'Etat américain et une dangereuse manifestation d'interventionnisme collectif. Le livre rappelle les allégations formulées devant le Conseil de sécurité et la violation de l'Article 53 de la Charte des Nations Unies et décrit enfin l'invasion armée, préparée et dirigée par le Département d'Etat des Etats-Unis, la trahison des officiers guatémaliens et la participation directe de l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Peurifoy, que l'on a pu voir en tenue de campagne, un revolver d'ordonnance au côté, plus actif que le colonel Castillo Armas lui-même.

186. Non, cette histoire ne peut s'effacer et, que cela lui plaise ou non, la délégation actuelle du Guatemala devra continuer d'en entendre le récit. Ce qui irrite le plus le gouvernement Ydígoras, c'est que le Gouvernement révolutionnaire cubain a donné l'hospitalité au Président déposé du Guatemala, Jacobo Arbenz. Pourtant, l'Uruguay n'en avait-il pas fait autant? L'hospitalité que nous lui offrons ne contredit ni n'amoin-drit en aucune manière la fidélité de Cuba au principe de la non-intervention. Ceci est clair, indiscutable, concluant. Comment notre gouvernement pourrait-il participer à des projets d'expédition, s'ingérer dans les affaires d'autres pays, alors que nous vivons précisément sous la menace tragique d'une intervention dans notre propre pays? Les révolutions — je le répète — ne s'exportent pas. Il en va autrement de leur exemple, de leur répercussion morale. L'exemple de Cuba est celui d'une génération qui a pris conscience de ses responsabilités quand la barbe lui est venue, en des temps peu virils, marqués par les compromissions et les préoccupations mesquines d'intérêts. Cet exemple, M. Coronado Lira, on ne peut éviter que, parti de la sierra Maestra, il aille secouer l'immense cordillère des Andes.

187. Je ne parlerai pas du Guatemala de M. Ydígoras, car je ne veux pas m'exposer à un rappel à l'ordre, justifié, de notre président. Je crois cependant que, le 10 octobre dernier, le président Boland s'est montré extrêmement indulgent envers le représentant du Guatemala, car, quand il l'a rappelé à l'ordre, il y avait déjà plus de 30 minutes que ce représentant s'ingérait dans les affaires intérieures de notre pays. Nous aurions bien sûr beaucoup à dire sur la situation actuelle au Guatemala. Mais nous ne commettrons pas l'erreur même que nous condamnons.

188. Le régime de Castro n'a pas besoin de se défendre contre les imputations fausses et ridicules du représentant du Guatemala; il n'a pas besoin non plus de se justifier; mais entendre affirmer cyniquement que le gouvernement de Castro résulte d'un coup de force qui a réussi et qu'il se maintient par la force des baïonnettes, c'est plus que la patience et la bonne humeur n'en peuvent supporter. Le gouvernement de Castro a été mis en place par un mouvement révolutionnaire qui n'a pu aboutir que parce qu'il était — comme il l'est encore — appuyé de la façon la plus totale par le peuple. On disait qu'aucun mouvement insurrectionnel ne pouvait triompher d'une armée professionnelle. Castro a détruit ce mythe, car il avait l'appui du peuple. On dit également qu'aucun gouvernement latino-américain

ne peut se maintenir s'il va à l'encontre des desseins et de la volonté du Gouvernement des Etats-Unis. Ce deuxième mythe, Fidel Castro est en train de le détruire aussi. Castro peut tout cela parce qu'il a l'appui du peuple. Comment peut-on dire qu'un régime qui transforme les casernes en écoles s'appuie sur la force des balonnettes? Des consultations populaires constantes réaffirment le caractère démocratique du Gouvernement cubain. Le peuple cubain n'a jamais participé aussi directement qu'aujourd'hui aux décisions du gouvernement. Il a cessé d'être un spectateur indifférent pour devenir un acteur passionné. Nous n'avons rien à ajouter aux principes énoncés dans la Déclaration de La Havane ni à la définition lincolnienne de la démocratie: gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. Pour que l'on comprenne mieux le processus révolutionnaire cubain actuel, il est indispensable que nous présentions, aussi brièvement que possible, une analyse rétrospective et un panorama de la situation politique internationale de notre pays au siècle dernier.

189. Dès le début du XIXème siècle, lors des premières manifestations de séparatisme, Cuba a été victime de l'ambition des Etats-Unis, de l'Angleterre et de la France. Les ambitions européennes firent temporairement échouer les projets nord-américains et les Etats-Unis préférèrent maintenir le *statu quo* et laisser Cuba à l'Espagne. A partir de 1809 — et pendant près d'un siècle — les Cubains ont mené une lutte qui a pris la forme de conspirations, de rébellions et de guerres. La politique américaine a fini par avoir pour principal objectif la mainmise sur Cuba, soit par achat, soit par annexion. Pendant que les autres colonies espagnoles d'Amérique se libéraient, notre indépendance était retardée parce que des ambitions étrangères influaient sur notre destin. Les intérêts esclavagistes et les vains espoirs de ceux qui croyaient que le régime colonial absolutiste d'Espagne adopterait des réformes palliatives freinèrent également notre mouvement d'indépendance. Les Cubains arrivèrent, enfin, à leurs grandes guerres d'indépendance: celle de 1868-1878 et celle de 1895-1898. A la fin de la première, de celle que l'on a appelée la guerre de 10 ans, "le Cubain avait perdu la suprématie économique sans avoir obtenu le pouvoir politique", ainsi que l'a dit notre compatriote Enrique José Varona. Certes, cette phrase s'applique tout particulièrement aux propriétaires fonciers esclavagistes, mais elle exprime aussi sans aucun doute la différence fondamentale qu'il y a entre la révolution de 1868 et celle de 1895. En 1895, les Cubains luttent pour l'indépendance politique, mais ils ont déjà perdu le contrôle économique. La révolution que prêche José Martí et pour laquelle il lutte vient d'en bas, des humbles; elle est alimentée par les contributions modestes des employés cubains des manufactures de tabac de Tampa et de Cayo Hueso, par les contributions des classes populaires, plutôt que par celles des patriciens cubains que la guerre précédente a en grande partie ruinés.

190. Mais rien ne peut ébranler la volonté du peuple cubain de conquérir son indépendance. La première guerre d'indépendance se termine par la Convention de Zanjón qui n'est et ne peut être qu'une trêve entre Cuba et l'Espagne. Mais le vaillant général Antonio Maceo réaffirme dans la Déclaration de Mangos de Baraguá qu'il ne peut plus y avoir ni réconciliation ni solution intermédiaire entre Cuba et l'Espagne et que la seule issue est l'indépendance

nationale. Pendant cette période, la politique générale des Etats-Unis à l'égard de Cuba n'a pas changé. Ils ont continué à préférer que Cuba appartienne à l'Amérique du Nord — ou, si cela n'était pas possible, à l'Espagne — mais surtout pas à l'Europe. Ensuite, ils ont proclamé pour leur usage et leur convenance personnelle ce que l'on appelle la doctrine de Monroe qui, soit dit en passant, avait déjà été énoncée par le Premier Ministre britannique, lord Canning, en août 1823. Par cette déclaration unilatérale, les Etats-Unis s'arrogent un droit de protection qui attente en fait à la souveraineté des républiques d'Amérique latine, lesquelles n'y ont jamais souscrit; et ce document n'a plus aujourd'hui aucune valeur ni aucune raison d'être.

191. Alors que le déroulement de la dernière guerre d'indépendance faisait prévoir le succès des efforts cubains, le Gouvernement des Etats-Unis, qui ne voyait plus la possibilité d'acheter ou d'annexer l'île, a profité de l'épisode si souvent discuté de l'explosion du Maine pour obtenir du Congrès l'adoption de la résolution commune du 19 avril 1898, pour proclamer que Cuba devait être libre et indépendante et pour intervenir dans la guerre que Cuba menait contre l'Espagne. Le peuple cubain a toujours reconnu la générosité du peuple des Etats-Unis dont il ne confond pas les sentiments avec les intentions et les objectifs politiques du Gouvernement américain. Mais de là à admettre qu'un des peuples qui a le plus lutté pour son indépendance doit celle-ci uniquement à un tiers, il y a un pas que le peuple cubain se refuse à franchir. Ce qu'il ne peut accepter, c'est qu'après avoir proclamé leurs nobles intentions dans la résolution commune, les Etats-Unis aient empêché les troupes cubaines du général Calixto García d'entrer victorieusement à Santiago de Cuba, qu'ils aient refusé à Cuba de siéger à la Conférence de Paris où était discuté le traité de paix avec l'Espagne et surtout qu'ils aient imposé à Cuba l'amendement Platt qui restreignait son indépendance.

192. Tous ces événements éclairent beaucoup l'actualité cubaine. Nous avons obtenu une indépendance politique manifestement restreinte. N'ayant pas le contrôle de l'économie du pays, nous avons cessé d'être une colonie espagnole pour devenir une colonie des Etats-Unis. Jusqu'au moment de la révolution contre la tyrannie de Machado, à part les interventions prophétiques de quelques illustres compatriotes, nous n'avons connu que la corruption et l'intrigue. La lutte révolutionnaire contre cette tyrannie nous a montré la voie à suivre et l'objectif à atteindre. Nous devons être maîtres de l'économie si nous voulions jouir pleinement de l'indépendance politique, si nous voulions être réellement indépendants au regard de l'histoire. Un grand nombre de ces idées et de ces aspirations ont été reprises dans la Constitution de 1940, mais un grand nombre aussi sont demeurées lettre morte. En réalité, le passif dépassait l'actif. La nouvelle génération, celle du Moncada, avait pour mission non seulement de jeter à bas la tyrannie de Batista — tâche héroïque mais en fait la plus facile — mais aussi de changer la réalité historique, de transformer une colonie en république. Réaliser cet exploit historique, faire ce saut après un demi-siècle d'une république pratiquement inefficace, voilà ce que notre génération révolutionnaire s'est proposé, voilà ce qu'elle est en train de faire.

193. C'est cette œuvre qu'en termes vigoureux notre premier ministre, M. Fidel Castro, a exposée dans son grand discours devant l'Assemblée [872^{ème} séance]. Nous considérons que nous sommes aujourd'hui dans la phase véritablement révolutionnaire, dans la phase des changements qui permettront de remplacer une réalité historique par une autre. Notre révolution a de profondes racines démocratiques et nationalistes. Nous sommes partisans de la socialisation et de l'intervention de l'Etat, car ce sont les moyens d'élever une nouvelle structure sur les vieilles fondations sociales et économiques. Mais nous agissons en toute indépendance. Nous ne nous réfugions pas derrière des idéologies ou des drapeaux étrangers. Nous sommes nous-mêmes. Pour la première fois, nous nous mouvons dans notre propre orbite. Ceux qui nous diffament et qui déforment notre révolution le font uniquement parce que leurs intérêts ont été lésés. Mais il n'est pas de vraie révolution qui ne lèse personne. C'est le prix qu'il faut payer pour passer d'une réalité historique à une autre. Les porte-parole des monopoles américains lésés et leurs serviteurs du continent, de même que les Cubains dont les intérêts ont également été lésés, répètent des accusations maintenant rebattues et tentent de nous faire passer pour des communistes. Contrairement à ces allégations, nous réaffirmons que nous sommes indépendants dans tous les domaines. Nos détracteurs peuvent être sûrs d'une chose: si nous sommes sortis de l'orbite des Etats-Unis, ce n'est pas pour tomber dans l'orbite d'une autre puissance.

194. Sans vouloir nous immiscer dans les problèmes du Guatemala de Ydígoras, nous avons réaffirmé, devant les accusations mensongères du représentant de cette nation, ce qu'est le pays de Fidel Castro. Voilà ce qui est positif et voilà ce qui nous intéresse. On voulait nous isoler politiquement et on n'a pas réussi. On voulait nous affamer et on a échoué.

195. Comment peut-on prétendre parler de l'interventionnisme d'une puissance étrangère au continent américain quand la seule qui soit réellement intervenue et qui ait réellement commis une agression est précisément une puissance de ce continent? Pense-t-on que l'Amérique latine est aveugle? Nous ne nous laisserons pas arrêter par la doctrine de Monroe, ce cadavre n'entravera pas notre chemin. Nous sommes des Américains avant tout. Mais nous vivons à une époque où les pays sont étroitement interdépendants, où les réactions se font en chaîne en physique, en politique, en morale et où l'on ne peut isoler ni les nations ni les continents parce que, où que se produisent les difficultés ou les tensions internationales, nous en subissons tous les conséquences.

196. Peut-on nier qu'il y a eu une agression économique du genre de celle que condamne formellement l'article 16 de la Charte de l'Organisation des Etats américains? Il convient, ce me semble, de rappeler le texte de cet article: "Aucun Etat ne peut appliquer ou prendre des mesures coercitives de caractère économique et politique pour forcer la volonté souveraine d'un autre Etat et obtenir de celui-ci des avantages d'une nature quelconque." Or, qu'est-ce que la réduction du contingent de sucre que les Etats-Unis s'étaient engagés à nous acheter sinon une agression économique caractérisée,

une attaque contre le produit le plus vital pour notre économie? Et l'embargo sur les exportations de produits américains en direction de Cuba qui est annoncé aujourd'hui en première page du New York Times, qu'est-ce sinon une nouvelle manifestation évidente de la politique d'agression économique appliquée par le géant du Nord pour faire plier notre volonté? Mais nous ne plierons pas.

197. Le cas de Cuba est devant la conscience de l'Amérique et du monde. Notre foi en l'Amérique n'est pas refroidie par les manœuvres rusées de certains gouvernements ni affaiblie par les injustices ou les coups bas dont nous sommes les victimes. Ceux qui ne veulent pas voir que l'heure des peuples est inscrite au cadran de l'histoire sont des obstinés. "Nous, peuples des Nations Unies" proclamons notre charte. Les aspirations des peuples finiront nécessairement par devenir un jour celles des gouvernements.

198. Si peu de cas que le représentant du Guatemala fasse de José Martí, son nom est sur nos lèvres et son souvenir est dans nos cœurs; ses efforts et ses exemples nous ont instruits. Nous savons que ce qui préoccupait cet apôtre, c'était l'expansion de l'impérialisme des Etats-Unis qu'il connaissait bien parce que, comme il l'a dit dans sa lettre immortelle à Manuel Mercado: "J'ai vécu dans le monstre et j'en connais les entrailles; et ma fronde est celle de David." Les origines et les objectifs essentiels de la révolution cubaine sont liés à la pensée de José Martí. Nous proclamons bien haut que, pour la première fois dans notre histoire, il existe chez nous un gouvernement dont les actes font honneur à José Martí.

199. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le représentant du Népal m'a indiqué qu'il désire faire une brève déclaration, dans l'exercice de son droit de réponse, avant la fin de la séance. Je lui donne donc la parole.

200. M. THAPA (Népal) [traduit de l'anglais]: Je regrette d'intervenir aussi tard, mais je puis assurer à l'Assemblée que je n'en ai que pour deux minutes.

201. Etant donné que M. Khrouchtchev a douté, dans sa déclaration précédente, que le Népal ait un parlement, j'ai demandé la parole simplement pour dissiper ses doutes. Je suis membre du Parlement moi-même, je pense donc être qualifié pour assurer à l'Assemblée qu'il y a, au Népal, un Parlement élu au suffrage universel des adultes. Plus d'un parti politique y est représenté. Nos débats sont libres, et la Chambre comprend quatre membres communistes sur 109. Nous nous conformons à un règlement intérieur qui s'applique également à tous les membres.

202. Nous avons été réellement surpris de ce qui s'est passé dans cette assemblée mondiale au cours des deux derniers jours. Nous sommes désolés si nous avons offensé l'éminent chef de la délégation soviétique en exprimant librement nos sentiments véritables devant ce que nous avons vu. Nous sommes un petit pays et nous n'avons nulle intention de donner de leçons à qui que ce soit, mais nous avons notre propre conscience et nous estimons que nous avons le droit de dire librement ce que nous pensons à l'Assemblée.

La séance est levée à 18 h 55.